



HAL
open science

Louis-François Bertin et la construction du journalisme : les débuts du quatrième pouvoir

Guy Trigalot

► **To cite this version:**

Guy Trigalot. Louis-François Bertin et la construction du journalisme : les débuts du quatrième pouvoir. 2021. hal-03195173

HAL Id: hal-03195173

<https://univ-angers.hal.science/hal-03195173>

Preprint submitted on 10 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guy TRIGALOT

**LOUIS-FRANCOIS BERTIN
ET LA CONSTRUCTION DU JOURNALISME
LES DEBUTS DU QUATRIEME POUVOIR**

INTRODUCTION

Il paraît bien difficile pour quiconque entend étudier la vie et l'œuvre de Louis-François Bertin, dit Bertin l'Aîné, (1766-1841) de séparer les trois aspects qui les caractérisent, le journalisme, la politique et la culture, tant ils forment un tout, tant ils se révèlent être l'axe directeur de sa vie.

La presse, le pouvoir, les arts et les lettres ont toujours entretenu d'étroites et permanentes relations, un pouvoir sans culture ayant vocation à devenir le pouvoir d'un pays diminué, une culture sans presse restant confidentielle ou se sclérosant, une presse sans lien avec le réel se privant d'une source primordiale d'inspiration. Culture et pouvoir ont longtemps fait bon ménage. En témoignent la peinture, la sculpture et la musique, censées exprimer la grandeur des institutions ou des monarques, et bénéficiant en retour de leurs faveurs et richesses. De longue date, l'autorité temporelle a, de son côté, voulu communiquer. Mais crieurs publics, affiches ou textes de lois n'avaient pas la puissance, la force de pénétration et l'attractivité de la presse. Cette presse qui véhicule les connaissances mais qui, si elle peut relayer le pouvoir, peut tout aussi bien s'y opposer, le ridiculiser et y substituer ses propres idées.

Peu de biographes se sont penchés sur Bertin et son rôle dans l'histoire de la presse de notre pays. Alfred Nettement, (1805-1869) ¹, et Louis Eugène Hatin, (1809-1893) sont les premiers. Nettement se penche sur *l'Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats* en 1842, Hatin publie en 1846, une *Histoire du journal en France*, laquelle, refondue et augmentée, deviendra, en 1853, *l'Histoire politique et littéraire de la presse en France* (1859-1861).²

¹ Littérateur, l'un des soutiens de la cause légitimiste, qu'il défendit dans *la Quotidienne, la Mode, la Gazette de France*, ... et à l'Assemblée législative de 1849. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés : *Histoire de la révolution de Juillet* (1833) ; *Histoire de la littérature française sous la Restauration et sous la royauté de Juillet* (1852).

² On lui doit encore : *les Gazettes de Hollande et la presse clandestine aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1865) ; *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* (1866).

En 1865, dans son ouvrage *Journaux et journalistes*, Alfred Sirven, (1838-1900)¹, évoque le parcours de Bertin et de son journal, puis il faut attendre la parution du *Livre du Centenaire du Journal des Débats*, en 1889, pour voir Léon Say, (1826-1896)², André Hallays, (1859-1930), et Jean-Jacques Weiss, (1827-1891)³, principalement, signer quelques articles au sujet du directeur des *Débats*. Auguste Cavalier publie une biographie sommaire de Bertin, en 1900.

Enfin, Alfred Pereire (1879- 1945 ?) fait paraître une importante étude sur les frères Bertin, augmentée de documents inédits, à l'occasion du centenaire de l'indépendance du journal, en 1914. A part ces auteurs, et depuis lors, Bertin l'Aîné a suscité bien peu d'intérêt.

Baigné dès sa plus tendre enfance dans une atmosphère artistique et intellectuelle, dans les salons du duc de Choiseul où son père était introduit, le jeune Bertin se nourrit également de l'éducation voltairienne que lui prodigue sa mère, et des idées des encyclopédistes qu'elle défend. A l'approche de la Révolution, il vibre pour les Etats Généraux, la pensée de Mirabeau, et assiste, enthousiaste, aux balbutiements de l'activité parlementaire. Sa vie durant, il n'aura de cesse de lutter pour que celle-ci obtienne les conditions de tenir ses promesses.

Déçu des excès jacobins, il prend alors la plume dans différents journaux avant de se décider à fonder le sien. Dès lors, conquête de la liberté de la presse, pression sur les instances politiques de son temps et diffusion des arts et des lettres se mêleront et constitueront son triple but, dans une perspective de progrès et de démocratie.

¹ Journaliste, descendant de la famille protestante réhabilitée par Voltaire, fondateur de la *Petite presse*, en 1855, rédacteur en chef du *Gaulois*, de 1859 jusqu'à sa suppression en 1861, créateur d'une agence de presse politique en 1872. Il subit la vindicte des autorités pour ses opinions proches de celles de Victor Hugo, qu'il admire.

² Député, préfet, huit fois ministre des finances, sénateur, ambassadeur et président du Sénat en 1880, il fut aussi rédacteur au *Journal des Débats*, élu à l'Académie française en 1866, et membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1874. Il épousa une des filles d'Armand Bertin.

³ Professeur et homme de lettres, journaliste, proche des milieux bonapartistes. Il collabore à la *Revue contemporaine*, et est révoqué de sa fonction de conseiller d'Etat pour des articles parus dans *Paris-Journal*. Par la suite, membre du gouvernement Gambetta.

« De ce moment on peut dater la naissance de ce qu'on appellera plus tard avec un soupçon d'emphase le *quatrième pouvoir* » écrit René Remond.¹

Trois autres membres de la famille Bertin participeront au renforcement du rôle de la presse, le frère cadet appelé lui aussi Louis-François, dit Bertin de Veaux (1771-1842), et les deux fils de Bertin l'Aîné, Louis-Marie-Armand, (1801-1854) et François Edouard, (1797-1871).

Concernant l'importance du *Journal des Débats* au dix-neuvième siècle, Alfred Sirven, citant Louis Eugène Hatin nous dit :

« Déchirez tout ce qui a été écrit sur les événements accomplis dans ces trente dernières années, et vous pourrez refaire cette histoire avec la collection des *Débats* »²

En effet, le journal de Bertin est indissociable de la société de cette époque ; il la reflète, et plus encore, contribue à son évolution.

Sirven ajoute :

« Le *Journal des Débats* conduisait le mouvement des idées, c'est là sa gloire suprême, c'est ce qui le mettait au-dessus de tous ses contemporains. C'est pour cela que Bertin a mérité encore mieux les hommages de la postérité, que par les persécutions dont il fut victime. »³

Le parcours des *Débats* n'a pas toujours été celui d'un « long fleuve tranquille » et diverses influences sont venues forger ses opinions et orienter ses actions.

« Un journal, c'est un drapeau qui marche ; ajoutons, puisque nous parlons du *Journal des Débats*, que c'est quelquefois un drapeau qui, en marchant, change de couleurs »⁴ souligne, par ailleurs, Alfred Nettement.

¹ REMOND René, *La vie politique en France depuis 1789, T. I : 1789-1848*, Paris, A. Colin, 1965, p 186.

² SIRVEN Alfred, *Journaux et journalistes, T. I Le Journal des Débats*, Paris, F. Cournol, 1865-1866, p 214

³ *Ibid.* p 56

⁴ NETTEMENT Alfred, *Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats*, Paris, Dentu, 1842, p 2.

Cependant, malgré leurs choix politiques successifs, Bertin et son journal resteront toujours fidèles à leurs idéaux.

« Que le *Journal des Débats* défende ou attaque le ministère, il ne se départira jamais, il ne fléchira jamais sur ces deux questions capitales, la liberté de la presse et le gouvernement représentatif »¹

En privilégiant la période allant du Premier Empire à la Deuxième République, nous tenterons de préciser la contribution de Bertin l'Aîné dans les différents domaines de la presse, de la politique et de la culture, nous attachant à ses conceptions, aux relations qu'il entretint avec ses contemporains, et à son rôle historique déterminant.

Nous découvrirons, ce faisant, ses innovations journalistiques, ses soutiens et ses oppositions aux autorités successives, son évolution politique, ses victoires et déceptions, ses actions en dehors du journal.

¹ SIRVEN Alfred, Op. Cit. P15

1. LE JOURNALISTE

A. Les premiers engagements

- **Dans le creuset révolutionnaire. Influences personnelles et expériences journalistiques**

Le père de Louis-François Bertin, originaire de Picardie, d'abord officier de cavalerie, puis capitaine dans les cuirassiers du roi et chevalier de Saint-Louis, accéda, comme écuyer, à la maison du duc de Choiseul. Instruit et homme du monde, il fit partie de sa cour, « rendez-vous des écrivains célèbres, des hommes et des femmes d'esprit. »

1

Ses fils, élevés dans ce milieu privilégié, « connurent assez le dix-huitième siècle pour en conserver durant toute leur vie les habitudes de finesse, de mesure et de courtoisie. »

2

Bertin naît donc à Chanteloup, chez le duc de Choiseul. Il y verra Voltaire, « descendant l'escalier en chaise à porteurs, entouré, adulé comme une idole. »³ Sa mère mène une vie plus austère que d'autres voltairiennes, mais appartient à cette génération de femmes philosophes, riches et lettrées. A la mort du père, en 1774, c'est elle qui pourvoit à l'éducation de ses enfants. Elle fait entrer son fils aîné au pensionnat de Sainte-Barbe. Destiné à la prêtrise (il obtient le bénéfice du canonicat de Saint-Spire, à Corbeil), Bertin renonce formellement à l'état ecclésiastique, préférant solliciter une place dans les gendarmes du roi.

L'actualité révolutionnaire en décide autrement. Il a vingt-trois ans quand il assiste à la toute première séance de l'Assemblée nationale à Paris, le 6 octobre 1789. « Ce fut dès lors son occupation principale de se tenir au courant, presque heure par heure, des moindres incidents de la vie politique. »⁴

¹ CAVALIER Auguste, *Bertin l'Aîné, 1766-1841*, Paris, Les Contemporains n° 466, 1901, p 2.

² *Ibid.*

³ *Ibid.* p 3

⁴ *Ibid.*

Naissance d'une vocation. Car pour être admis aux débats, il se fait attacher à un journal, entrant ainsi dans la carrière de journaliste. Après des débuts au *Journal français*, il devient rédacteur au *Courrier universel*.

Logiquement, il suit les séances du tribunal révolutionnaire, mais est horrifié par ces « parodies tragiques de justice »¹ qui engendrent haine et guerre au lieu de la liberté et la paix promises. « Bertin comprit son erreur première. Désillusionné et épouvanté, il se rangea du côté de la contre-révolution. »²

Il fait alors campagne contre les excès jacobins, au sein de ces deux journaux.

Quelque temps après, les Bertin, afin d'avoir les coudées franches, fondent leur propre organe de presse, *l'Eclair*, dont l'imprimeur, Lenormant, et le siège, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, resteront ceux du *Journal des Débats*, lorsqu'ils en deviendront les propriétaires. La ligne du journal sera constitutionnelle et anti-jacobine. Elle leur vaudra d'ailleurs un procès, « Bertin-l'Eclair » étant dénoncé comme ennemi de la république. Ils seront finalement acquittés.

L'Eclair se développe rapidement, mais il sera supprimé, suspecté de complot royaliste, ainsi qu'une trentaine de journaux, après le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797), le Directoire mettant au pas les monarchistes des deux assemblées.

Deux ans plus tard, la situation n'est guère plus favorable, le coup d'état du 18 brumaire de Bonaparte n'autorise que treize journaux. La seule solution consiste à acquérir un titre déjà existant. Les Bertin s'entendent alors avec le propriétaire du *Journal des Débats et Décrets*, et l'achètent pour la somme de vingt-mille francs, le 28 janvier 1800.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

- **Les débuts de la presse et le *Journal des Débats***

Les tous premiers organes de presse français sont antérieurs au *Journal des Débats*. Pendant la Fronde (1648-1652), de nombreux libelles étaient dirigés contre la régence et Mazarin ; d'autres apparurent au moment des cahiers de doléance, en 1788, mais ils n'étaient pas encore de véritables journaux.

L'on peut faire remonter la naissance de la presse en France en 1631, avec la *Gazette* de Théophraste Renaudot, hebdomadaire de quatre pages, qui « avait pour rôle d'informer les lecteurs sur les nouvelles provenant de l'étranger, de la Cour (...), spécialisé surtout dans les affaires politiques et diplomatiques ». ¹

Deux autres organes voient le jour peu après : le *Journal des sçavans*, devenu plus tard *Journal des savants*, plus ancien périodique littéraire et scientifique d'Europe, (le premier numéro parut à Paris le 5 janvier 1665, sous forme d'un bulletin de douze pages), et le *Mercure Galant*, créé en 1672, par Donneau de Visé ², périodique consacré aux nouvelles du théâtre, des arts, de l'édition, mais aussi aux potins de salons et aux chansons galantes.

La revue du *Mercure Galant* continue de paraître au-delà de la mort de son fondateur. En 1724, elle change de titre et devient le *Mercure de France*. La Harpe en est le rédacteur pendant vingt ans, associé avec Mallet du Pan. Elle cessera d'être imprimée en 1825.

La Gazette devient la *Gazette de France, Organe officiel du Gouvernement royal*, en 1762. Charles-Joseph Panckouke l'ajoute, en 1787, au *Mercure de France* dont il est propriétaire, et au *Moniteur universel* qu'il fonde peu après. Le journal se bornera à rendre compte des actes du gouvernement sous la Révolution.

¹ TULARD Jean, FAYARD Jean-François, FIERRO Alfred, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Éditions Robert Laffont, collection *Bouquins*, Paris, 1987.

² VINCENT Monique, *Donneau de Visé et le Mercure de France*. Lille, ANRT, Aux Amateurs de Livres, 1988. 2 vol. 24 (Thèse, Paris IV, 1987.)

Le premier quotidien créé avant la Révolution est le *Journal de Paris* (appelé aussi *Poste de Paris* ou *Poste du soir*), édité à partir de 1777. Il traite de l'actualité littéraire et des spectacles, ainsi que des faits divers concernant les personnes en vue de Paris. Jean Tulard souligne l'existence de la rubrique « Nouvelles de la maladie des personnes dont la santé intéresse le public ». La politique y est très peu abordée, mais ce journal compte beaucoup de lecteurs. Il paraîtra jusqu'en 1811.

Entre 1789 et 1800, plus de mille cinq cents titres paraissent, allant du pamphlet, de parution régulière rédigé par un seul homme, au quotidien conçu par toute une équipe de rédacteurs. On compte près de cent quarante « journaux », en 1790, certains très connus, tels *Le Père Duchesne* d'Hébert ou *l'Ami du peuple* de Marat. Condorcet, Desmoulins, Chénier, Brissot, Robespierre ont également les leurs.

Dès la loi sur la liberté de la presse du 24 août 1789, naît, le 30 août 1789, le *Journal des Débats et Décrets*. Fondé par un député du Tiers Etat, originaire d'Auvergne, Gaultier de Biauzat, imprimé par Baudoin, le *Journal des Débats et Décrets* paraît tous les jours, sauf le dimanche, et se charge de communiquer les compte-rendus des débats de l'Assemblée. On y trouve, en outre, de sommaires appréciations sur la vie politique, parfois des « opinions » de personnalités. Il reste attaché à la monarchie tout en défendant l'idée constitutionnelle.

Le *Journal des Débats et Décrets* n'est pas encore un journal d'opinion. A partir de 1792, le conventionnel girondin Louvet, devenu rédacteur en chef du journal, lui confère une couleur révolutionnaire, mais on n'y trouve, pour l'essentiel, que le reflet des séances parlementaires. Quelques nouvelles étrangères y sont relatées, ainsi que celles de la Bourse et des faits divers. Les Jacobins le trouvent néanmoins trop modéré. Malgré la concurrence qui fait rage, le tirage augmente.

En 1793, le titre change, et d'imprimeur, avec Lenormant, et de rédacteurs en chef, avec Bourgueil et Locré. De nouvelles modifications voient le jour : informations plus générales, compte-rendus de représentations théâtrales,...

Sous le Directoire, en 1797, il s'intitule *Journal des Débats et Lois du corps législatif*. Trois ans plus tard, nouveau changement de nom ; il devient *Journal des Débats des Lois du corps législatif et des Actes du gouvernement*, pour conserver cette appellation jusqu'en 1805.

Le Consulat voit sa popularité augmenter. C'est alors que les frères Bertin en font l'acquisition.

- **Les innovations**

En ces temps de pionniers, elles furent nombreuses. Les Bertin mirent tout en oeuvre pour augmenter et fidéliser leur lectorat.. A *l'Eclair*, ils avaient eu l'ingénieuse idée, grâce à leur collaborateur Henri Nicolle, de proposer une combinaison de poste qui « permettait au journal d'arriver dans tout le Nord et jusqu'en Angleterre avant les dépêches officielles. Nicolle avait organisé un système de cabriolets (...) Ce service, extrêmement rapide pour l'époque, arrivait dans les Flandres vingt-quatre heures avant les courriers ordinaires. Il distribuait *l'Eclair* le long de la route, et tant de célérité assurait au journal une grande vogue » ¹

Et en tous cas, le journal portait bien son nom !

La forme et le contenu éditorial du *Journal des Débats*, quand Bertin en devient propriétaire, connaissent aussi d'importantes modifications et améliorations. La feuille s'agrandit, passant du format in-8° à celui d'in-4°. Une manchette résume les événements du jour. Disposé en deux colonnes, le quotidien présente de nouvelles rubriques : chroniques mondaines et scientifiques, feuilleton dramatique (entendons par là, le récit des actualités théâtrales). Elles complètent celles des variétés, « qui ne sont pas exclusivement des analyses de livres, mais offrent au lecteur des impressions et des images pleines de *variétés* » ², et du courrier judiciaire mises en place par ses prédécesseurs. Plus tard, une chronique artistique voit le jour.

¹ CAVALIER Auguste, Op. cit. p 4 et 5.

² PEREIRE Alfred, *Le Journal des Débats politiques et littéraires, 1814-1914*, Paris, Librairie ancienne Edouard Champion, 1924, p 8.

La rédaction se forme. Les anciens rédacteurs de *l'Eclair* bien sûr, mais aussi de nouveaux collaborateurs la composent, Jean-Joseph Dussault, Julien Louis Geoffroy, Charles-Marie Dorimond de Féletz, parmi les plus connus.

Dussault, camarade de Bertin au collège de Sainte-Barbe, auteur de pamphlets contre Robespierre, ancien rédacteur à *l'Orateur du peuple* et au *Véridique*, rédige des articles littéraires au *Journal des Débats*, d'un ton plutôt consensuel, qu'il signe Y. En 1820, Louis-Philippe le nommera conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Geoffroy, professeur féru de littérature ancienne, anti-voltairien notoire, « avait observé le mouvement des idées de son siècle. »¹ Ayant vécu en Grèce et en Italie, et coopéré à *l'Ami du Roi*, organe royaliste, peu avant 93, ainsi qu'à *l'Année littéraire*, il se voit confier au *Journal des Débats*, la partie des spectacles.

« On venait, sans le savoir, de le nommer roi du feuilleton (...) La littérature ancienne, moderne, l'histoire, la philosophie, la morale, la politique, tout rentra dans le feuilleton. La liberté, qui n'existait plus, à cette époque, pour la presse, dans la partie politique proprement dite, (...) se réfugia dans le rez-de-chaussée de Geoffroy (...) une guerre à mort commença contre tout ce qui se rattachait, de près ou de loin, au philosophisme et à l'esprit révolutionnaire.»²

Il est cependant plein de louanges à l'égard du Premier Consul Bonaparte.

De Féletz, au contraire, de par sa famille, dévouée aux Bourbons, reste fidèle à ses convictions. Chargé des critiques littéraires, il possède un style tout en douceur, à la différence de Geoffroy.

« On pourrait dire que Geoffroy était le centre du *Journal des Débats*, et que M. de Féletz en était le côté droit. »³

Une des contributions les plus importantes des *Débats* à la presse moderne, est d'avoir constitué l'un des creusets où s'est forgé l'art oratoire moderne du journalisme politique.

¹ NETTEMENT Alfred, Op. cit. p 97.

² *Ibid.* p 101.

³ *Ibid.* p 110

Avec ses avancées éditoriales, sa logistique, les convictions et le talent de ses nouveaux journalistes, le *Journal des Débats* devient réellement un journal d'opinion, lu par un public de plus en plus nombreux, et qui va peser sur le cours des événements.

Mais avant d'en observer les conséquences, appliquées à la sphère politique, et même s'il est difficile de les en distinguer, arrêtons-nous un moment sur les développements qui conduisirent à l'émancipation de la presse, et sur les contributions décisives que cet organe apporta dans la conquête de ce droit.

B. Le combat pour la liberté de la presse

- **Pendant la période révolutionnaire**

Sous l'Ancien Régime, la liberté d'expression n'existe pas ; la nécessité d'obtenir un privilège pour éditer un journal, la censure royale et le « cabinet noir » chargé de l'interception des correspondances privées empêchent la propagation des idées subversives. Mises au pilon et condamnations à la prison sont fréquentes.

René Remond fait remonter la naissance du droit d'expression au 5 juillet 1788, « quand le pouvoir royal décida d'abolir la censure et d'autoriser les discussions sur tout ce qui avait trait à la convocation des Etats Généraux. »¹

Et dès 1789, certains publicistes, ayant séjourné aux Etats-Unis, tel Brissot, éditent leurs premières feuilles. Lors des premières séances, la question de retransmettre les débats des assemblées se pose.

« Le pouvoir hésite. Mirabeau est à l'avant-garde, ici comme ailleurs : le 5 mai, il lance un journal, les *Etats Généraux* ; le Conseil du roi le supprime. Mais bientôt, le gouvernement, incertain de son droit, cède : le 19 mai, le directeur général de la librairie autorise les relations que n'accompagnent ni réflexion ni commentaire. Cette barrière tombera à son tour. Ainsi, le principe de la publication des débats est-il admis.»²

¹ REMOND René, Op. cit. p 186.

² *Ibid.*

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen viendra confirmer cet acquis.¹

Très vite, cependant, cette conquête sera remise en question. Au début, seuls quelques journaux extrémistes, comme celui de Marat, sont inquiétés, mais après le 10 août 1792, et la chute de la monarchie, la répression s'abat sur la presse ; trois commissaires sont nommés « chargés de saisir les journaux royalistes, leurs presses, leurs caractères. C'est la fin de la liberté. »²

La Terreur s'étend à la presse. On promulgue une loi instaurant une nouvelle rigueur, le 29 mars 1793. Le simple fait d'évoquer le rétablissement de la royauté est passible de la peine capitale. Après les feuilles monarchistes, c'est au tour des journaux modérés, puis girondins de subir des persécutions. Certains, comme Marat ou Hébert, paient de leur vie leurs prises de position dans la presse.

Une courte période d'accalmie se dessine avec Thermidor, et la disparition de Robespierre, mais elle ne dure pas, et le contrôle de la presse s'intensifie.

Le coup d'état du 18 fructidor an V (1797) voit la répression sévir de plus belle.

« *Saint-Barthélemy des journalistes* : quarante-deux journaux supprimés, de nombreux journalistes arrêtés, déportés ; deux lois, les 5 et 8 septembre, instituent un régime qui place la presse sous le contrôle de la police. Le Directoire innove d'une autre façon, en imposant aux journaux des charges financières. »³

Cette « proto-presse » présente des caractéristiques particulières. Elle n'a pas un grand tirage (parfois quelques centaines d'exemplaires seulement), mais elle est lue avec avidité, colportée, affichée, et son influence est considérable ; ce qui explique toute l'attention dont elle fait l'objet.

¹ L'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen affirme : "*la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.*"

² *Ibid.* p 187

³ *Ibid.*

« Ainsi la Révolution aura-t-elle tout ensemble posé le principe de la liberté et inventé les moyens d'en réduire l'exercice. »¹

- **Sous le Consulat**

Durant cette décennie révolutionnaire, près de cinq cents titres étaient apparus ou avaient disparu. Le Consulat n'autorisait plus qu'une douzaine de journaux,² hormis les publications thématiques, sur les quarante-sept existants.

Bertin fera les frais de cette politique répressive. *L'Eclair* interdit, il se consacre à sa nouvelle acquisition, le *Journal des Débats*, mais les conflits avec le pouvoir seront nombreux. Dès ventôse an IX (février 1801), Bonaparte, qui ne partage pas le même idéalisme libéral et dont le tempérament rejette toute manifestation d'indépendance, influencé par son Ministre de la Police, Fouché, fait arrêter et incarcérer Bertin, qu'il considère dangereux, à la prison du Temple, sans jugement.

Le chef d'accusation est grave. Le directeur des *Débats* est suspecté de « trafic avec l'étranger de secrets d'Etat », aux côtés de Laborie, alors employé au Ministère des Relations Extérieures par Talleyrand. En réalité, une simple affaire de librairie qui avait conduit Bertin à entrer en contact avec un agent royaliste, Duperron. Mais, à cette époque, de tels prétendus complots sont déjoués tous les jours par l'implacable Fouché. La captivité du directeur du *Journal des Débats* ne fut pas très rigoureuse. « Il pouvait recevoir en visite ses amis et continuait à diriger son journal, dont, tous les jours, on lui apportait, dans sa prison, les épreuves. »³

Détenu plusieurs mois, Bertin doit sa liberté à l'habileté de Duperron qui obtient sa grâce, en accusant Talleyrand d'avoir manipulé, à son insu, l'homme de presse. La surveillance de la police ne se relâche pas, elle, et le 28 septembre de la même année, la vente et la circulation du journal est suspendue « parce qu'il avait reproduit le bref du pape aux dix-huit évêques réfugiés à Londres. »⁴

¹ *Ibid.* p 188.

² *Le Moniteur universel, le Journal des Débats, le Journal de Paris, le Bien Informé, le Publiciste, l'Ami des lois, la Clef des cabinets, le Citoyen français, la Gazette de France, le Journal des hommes libres, le Journal du soir, le Journal des défenseurs de la patrie, la Décade philosophique.*

³ *Ibid.*

⁴ WELSCHEGER, *La censure sous le Premier Empire*, Paris, Charavay, 1882, p 83.

Quelque temps après sa libération, une notification de Fouché arrive au journal, « sa feuille sera supprimée si elle continue d'être rédigée dans un mauvais esprit. »¹ Bertin n'est tout de même pas encore considéré comme un ennemi avéré. « Avec le *Journal des Débats*, on avait alors des égards particuliers, car, avec d'autres feuilles, on ne prenait même pas la peine de donner de tels avertissements. »²

C'est que Bonaparte tolérait, en dépit de Fouché, les polémiques des *Débats*, car elles lui servaient dans sa lutte contre la démagogie et l'athéisme officiel.

« Mais lorsqu'il fut devenu assez puissant pour ne plus craindre personne, il pensa que le moment était venu de s'emparer d'un organe qui, à travers toutes les crises, restait catholique et bourbonien. »³

Bertin fut donc à nouveau arrêté, en 1802, et déporté à l'île d'Elbe. L'exil fut cependant moins rigoureux qu'il ne le redoutait, même si la séparation d'avec les siens lui était particulièrement douloureuse. A Porto-Ferraio, les autorités lui firent bon accueil, et lui accordèrent un laissez-passer pour l'Italie. Après un séjour à Florence, il se rendit à Rome où il fit la connaissance de Chateaubriand, alors secrétaire de l'ambassade de France auprès du pape, poste obtenu après le succès du *Génie du Christianisme*. De par son indépendance dédaigneuse, Chateaubriand commençait néanmoins à être mal vu de Bonaparte, qui s'en méfiait.

Les deux hommes de lettres se vouèrent, de cet instant, une amitié inébranlable.

« Il n'entra pas dans le caractère de Chateaubriand de multiplier inconsidérément ses liaisons. On sait qu'il ne se livrait pas volontiers, mais il se livra à Bertin l'Aîné (...) quelles qu'aient été leurs divergences, même sur des points très importants, cette amitié se maintint. »⁴

C'est Bertin l'Aîné qui s'occupe de Pauline de Beaumont, lorsqu'elle vient rejoindre, malade, Chateaubriand ; « il eût la complaisance de se charger de la pauvre voyageuse,

¹ *Ibid.*

² PEREIRE Alfred, Op. cit. p 12.

³ CAVALIER Auguste, Op. cit. p 7.

⁴ CAVALIER Auguste, Op. cit. p 6.

et il la conduisit à Florence où j'étais allé l'attendre.»¹ Et Bertin assiste son nouvel ami au moment où sa maîtresse meurt, le 4 novembre 1803, de phtisie. Chateaubriand n'oubliera jamais le précieux soutien du directeur des *Débats* en ces pénibles circonstances. « C'est avec lui que je visitai les ruines de Rome et que je vis mourir madame de Beaumont ; deux choses qui ont lié sa vie à la mienne. »²

L'un comme l'autre se confient leurs impressions et leurs espoirs quant au rôle politique qu'ils pensent pouvoir être amenés à jouer dans le futur. Et, naturellement, Chateaubriand facilite le retour de Bertin en France, en lui délivrant un passeport en bonne et due forme.

• Sous l'Empire

Rentré auprès des siens, Bertin l'Aîné se cache à Bièvres, dans sa propriété des Roches.

« La police n'ignorait sans doute pas sa présence. Mais on ne pouvait l'arrêter sans un scandale, et ce scandale, avec la grande publicité des *Débats*, aurait eu un retentissement fâcheux. »³

Le *Journal des Débats et Loix* (sic) *du pouvoir législatif et des actes du gouvernement*, puisque tel était encore son appellation exacte, dirigé en son absence par Bertin de Veaux et Chabaud-Latour, était déjà puissant. On ne pouvait bien sûr, sans risques, y aborder les problèmes politiques du jour, mais en ce qui concernait ceux du passé, les rédacteurs ne se privaient pas d'en dénoncer les erreurs, renforçant la légitimité d'opinion de ses lecteurs et occupant désormais une place stratégique dans le paysage politique du pays.

Le journal allège son titre pour ne plus s'appeler désormais que *Journal des Débats*, affichant ainsi sa volonté d'indépendance. La provocation ne passe pas inaperçue.

En avril 1805, Napoléon, devenu empereur, prétexte un article de politique étrangère inopportun - article pourtant paru après visée de la police, et qu'un autre

¹ CHATEAUBRIAND François-René de, *Mémoires d'outre tombe*, Paris, J. de Bonnot, 1967, p 306.

² *Ibid.* p 296.

³ CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p 7.

journal avait même repris ! - pour « imposer au journal un censeur officiel. Heureusement, le choix tomba sur un homme de tact et de goût, ami des frères Bertin : ce fut Fiévée. »¹

Fiévée, éditeur de la *Chronique de Paris* pendant la Révolution, était royaliste et conservateur. Il fut emprisonné sous la Terreur, et vécut dans la clandestinité sous le Directoire. Chroniqueur à la *Gazette de France*, il séjourne à nouveau en prison, sur ordre de Fouché, mais est libéré grâce à Bonaparte, dont il devient une sorte d'agent secret, l'informant des affaires du pays et de la situation en Angleterre. Il sera même anobli par l'empereur. Son statut illustre la complexité et l'ambiguïté des relations de Napoléon.

« Cet homme se trouvait dans une position presque sans exemple de sujet à souverain (...) Napoléon sentait les avantages de la presse indépendante, tout en craignant ses inconvénients (...) il profita de l'occasion favorable qui lui faisait rencontrer un homme qui avait assez d'amour-propre pour oser penser, même avant et après l'empereur (...) et il permit à cet homme de faire ce que personne ne pouvait faire alors, un journal indépendant, consciencieux, libre. »²

En fait, Fiévée était libre de relater ce qu'il voulait, mais uniquement dans la correspondance qu'il entretenait avec Napoléon. Pour ce qui était de la publication, les services de police se chargeaient des modifications, édulcorant le tout par une phraséologie appropriée, supprimant ce qu'ils voulaient.

« Le souverain recevait la vérité toute nue, et le public ne la recevait qu'altérée. Bonaparte, comme un puissant égoïste qu'il était, avait pris pour lui tous les avantages du journalisme, et en avait laissé les inconvénients à la France. »³

Fiévée se révélait cependant un ardent défenseur des Bertin, expliquant à Napoléon que « le *Journal des Débats*, loin d'être un danger sous l'empire, était un précieux auxiliaire »⁴, car il combattait les « idées du bouleversement », et que cela pouvait être utile à la stabilité de l'Etat.

¹ *Ibid.*

² NETTEMENT Alfred, Op. cit. p 169.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* p 170.

L'empereur, bien que parfaitement conscient de la question, choisit pourtant de mettre un terme à cette liberté d'expression, qu'il juge préoccupante. Dans une note adressée à Fiévée, il demande à ce que des personnes de confiance soient nommées pour diriger le journal et propose un changement de nom. Le titre du *Journal des Débats* rappelant « des souvenirs de la Révolution ; il faudrait lui donner celui de *Journal de l'Empire* ou tout autre analogue. »¹

Les protestations de l'ami des Bertin restent sans effet, la disposition est appliquée à partir de septembre 1805.

Fiévée reste le rédacteur, mais il se doit d'être prudent.

« le *Journal de l'Empire* conserva néanmoins son influence, et même, dans une certaine mesure, son esprit. Si on ne pouvait parler librement, du moins il était encore possible de parler par allusion. L'histoire et la littérature en fournissaient souvent l'occasion. »²

Malgré tout, Napoléon ne supporte pas davantage ces attaques déguisées, d'autant que Fouché veut à tout prix se débarrasser de Fiévée, qui lui porte ombrage. Un incident va lui en fournir l'occasion.

Les Bertin n'avaient plus de lien avec leur journal qu'administratifs, aussi s'étaient-ils tournés vers d'autres activités. Bertin de Veaux en avait profité pour se lancer dans les affaires et la banque, ce qui lui permit de s'enrichir, Bertin l'Aîné, quant à lui, se consacrait, avec son ami Chateaubriand, à la direction du *Mercure de France*, qui, de par sa vocation purement littéraire, était censée échapper à la censure. Or, un article de l'auteur d'*Atala*, décrivant Néron – image à peine voilée de Napoléon – suffit à ce que les foudres du pouvoir impérial s'abattent à nouveau sur la famille Bertin. Fiévée, jugé trop tiède, est remplacé par Etienne, et la censure renforcée.

Homme de lettres et dramaturge, Etienne, ami de Fouché,

¹ *Ibid.* p 174.

² CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p 8.

« appartenait à cette école du dix-huitième siècle, jusque là si vivement combattue dans la feuille dont il allait prendre la direction, et la tendance naturelle de son esprit l'inclinait vers les idées de la Révolution. » ¹

Il avait tous pouvoirs pour exercer un contrôle des plus stricts, recevait tous les articles, relisait toutes les épreuves, afin qu'elles fussent conformes au désir de l'empereur.

Cela ne suffisait pas à Napoléon. Ni à Fouché. Sur un prétexte encore plus fallacieux que les précédents – l'annonce de la parution du roman de Mme de Staël, *De l'Allemagne* dans les colonnes du journal -, les Bertin sont alors spoliés. Un décret du 18 février 1811 confisque le *Journal de l'Empire* au profit de vingt-quatre actionnaires désignés par le pouvoir.

Pereire parle d'un « acte inqualifiable de spoliation arbitraire », et c'est bien ainsi qu'il faut le considérer, car aucune indemnité n'est versée au directeur des *Débats*. Voici ce qu'il en dit dans une lettre adressée à son ami Briot :

« Mon ami, je suis ruiné, complètement ruiné ; il ne me reste plus qu'un courage inébranlable pour supporter ce malheur (...) Tout est fini ; on nous a mis à la porte, sans même nous payer notre mobilier. » ²

En effet, même l'argent de la caisse fut pris. Pour survivre, Bertin dut reprendre une activité de traducteur, à laquelle il s'était essayée, durant l'époque de sa jeunesse.

Profitant de sa toute puissance du moment, Napoléon supprime neuf autres journaux, pour n'en plus laisser paraître que quatre : le *Moniteur*, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris*, et le *Journal de l'Empire*. La presse est muselée, l'Empire devient véritablement despotique et sans contre-pouvoir.

• **Sous la Première Restauration et les Cent Jours**

A l'annonce de la chute de Napoléon, fin mars 1814, les frères Bertin et leurs amis, armés de canne, réintègrent leurs locaux de la rue des Prêtres. Le 1^{er} avril, ils font

¹ PEREIRE Alfred, Op. cit. p 31.

² COLLECTIF, *Le Livre du Centenaire du Journal des débats*, Paris, Plon, 1889, p 37.

paraître un numéro portant le nouveau nom de *Journal des Débats Politique (sans s) et Littéraire*. La teneur est évidemment antinapoléonienne et royaliste.

Le lendemain ce sont les débats qui sont « politiques et littéraires ». Ce changement de nom permet aux Bertin de repartir sur de nouvelles bases, qu'ils veulent résolument monarchistes.

De son côté, le Sénat reproche à Napoléon son asservissement de la presse, ce qu'il consigne d'ailleurs par écrit lorsqu'il prononce sa déchéance, en avril :

« Le Sénat conservateur, considérant (...) que la liberté de la Presse, établie et consacrée, comme l'un des droits de la Nation a été constamment soumise à la censure arbitraire de la police, et, qu'en même temps, il - *Napoléon, NDR* - s'est toujours servi de la Presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages contre les gouvernements étrangers, (...) décrète et déclare ce qui suit... »¹

Une constitution est publiée, dans la foulée, dont l'article 29 stipule : « La liberté de la Presse est entière, sauf la répression légale des délits qui pourraient résulter des abus de cette liberté. »¹ La monarchie restaurée rétablit la liberté de la presse, jusque là bâillonnée par un pouvoir issu de la Révolution.

Mais ces bons sentiments n'auront aucune application concrète, le Gouvernement Provisoire, mené par Talleyrand, rétablit aussitôt la censure. Et cette censure royale paraîtra, à certains, parfois pire que la censure impériale.

La rédaction du *Journal des Débats* retrouve ses anciens collaborateurs et le nombre d'abonnés augmente rapidement. Les censeurs ne les visent plus directement, comme on pouvait s'y attendre, au vu de leur soutien au régime en place.

Les attaques contre l'empereur déchu sont féroces. Tel cet article du 8 avril où l'on peut lire :

« Le véritable nom du faux grand homme est Maximilien (...) Il n'a changé de prénom que pour éviter que le peuple ne le comparât à Maximilien Robespierre,

¹ PEREIRE Alfred, Op. cit. p 55.

son devancier d'exécrable mémoire. En ce cas, Buonaparte s'est étrangement trompé : quelque nom qu'il prît, on ne pouvait le méconnaître pour le digne successeur d'un maître qu'il a laissé loin derrière lui. »

On tire alors à vingt-sept mille exemplaires ! Et au vu des habitudes du temps, le nombre de ses lecteurs est dix fois plus élevé.

Si la rédaction use immédiatement de son droit d'expression, on ne peut s'empêcher de remarquer que la teneur manque de profondeur. Nettement explique :

« Ce qu'on appelait la partie politique de la presse, à cette époque, c'était quelques mots vifs et rapides sur l'événement du jour, une réflexion courte et présentée sous la forme d'une épigramme, un cri de dévouement, un élan d'enthousiasme, une espèce de morale tirée de la situation. »²

Le format réduit, qui interdit les longs développements, l'exacerbation des passions, ainsi que l'inexpérience du commentaire politique, en sont, selon lui, les causes.

Dès le retour de Napoléon, moins d'un an plus tard, les frères Bertin suivent Louis XVIII, en fuite, à Gand. Bertin l'Aîné dirige alors, à la demande de Louis XVIII, l'organe officiel du gouvernement exilé. Le premier numéro, sorti le 14 avril 1815, sous le titre *le Moniteur universel*, célèbre les victoires des Alliés contre l'ex-empereur. Il prend rapidement le nom de *Moniteur de Gand*.

Chateaubriand y collabore toujours, lui qui est devenu l'une des principales plumes du journal, en cette première année de monarchie retrouvée.

Le Journal de l'Empire renaît de ses cendres pour quelques mois. Etienne en redevient le directeur et la police impériale en reprend le contrôle.

« Il n'y avait plus alors à Paris que le cadavre du journal, sa pensée, son âme étaient ailleurs (...) Sa partie morale et intellectuelle s'exila donc avec la monarchie. Il ne demeura à Paris que la machine. »¹

¹ *Ibid.* p 56.

² NETTEMENT Alfred, *Op. cit.* p 299.

- **Sous la Seconde Restauration**

La bonne volonté de Louis XVIII s'exprime par la rédaction de la Charte, qui fixe les règles de fonctionnement du pouvoir et de la société, en cette période de profond renouvellement. Cette Charte octroie des libertés aux journaux, mais dans le même temps, institue un système électoral permettant la mise en place d'une chambre « ultra », portée par le vote des riches électeurs.

Et l'on assistera, durant les quinze années suivantes, à une alternance de mesures en faveur de la presse et de limitations de sa liberté d'expression.

Très vite, des décisions sont prises, par la chambre « introuvable », pour dominer la presse, avec d'autres dispositions anti-libérales. Cette période connue sous le nom de Terreur Blanche, conduit Louis XVIII à dissoudre l'assemblée en 1816 ; de nouveaux députés, plus modérés, font leur entrée au parlement. Le gouvernement Decazes allège les mesures répressives concernant la presse, malgré l'opposition des ultras. En juin 1819, la loi De Serre supprime les délits propres à la presse, abolissant de fait la censure. Les journaux peuvent ainsi être créés sur simple déclaration et versement d'une caution. Toutefois la presse reste soumise aux délits communs tels que la diffamation, l'outrage aux bonnes mœurs ou encore l'offense au roi.

Bertin est nommé censeur de son propre journal, et son frère devient secrétaire général de la préfecture de police.

L'assassinat du fils de Charles X, le duc de Berry, en 1820, porte un coup fatal à ces avancées. Une nouvelle réaction entraîne la chute de Decazes. La loi du 31 mars suspend la libre circulation des journaux, établit la censure préalable avec peines correctionnelles et suspension de publication. En un an, quarante-deux écrivains et journalistes sont condamnés et se voient infliger des peines de prison ou des amendes.

¹ *Ibid.* p 303.

En 1822, de nouvelles lois sont votées, renforçant le contrôle sur la presse. Le « délit d'opinion » est créé, tandis qu'il sera désormais possible de punir un journal pour son « esprit ». On y trouve désormais l'obligation d'obtenir une autorisation du roi pour toute parution nouvelle, ainsi que la possibilité, pour les pouvoirs publics, de supprimer un titre après trois suspensions prononcées. Le pouvoir rachète également des journaux comme la *Gazette de France*, le *Journal de Paris*.

Bertin, fidèle à son credo dénonce ces outrances. « Le *Journal des Débats* caractérisait et flétrissait comme ils méritaient de l'être, ces infâmes marchés. »¹

Sous le règne de Charles X, les persécutions envers la presse se renforcent. Le directeur des *Débats* développe une liberté de style, plus violente au fur et à mesure des confrontations :

« les journaux ministériels ont voulu répondre à notre article (...) Ils ont, comme de coutume, dit des niaiseries enveloppées dans des injures (...) Il ne faut pas pourtant qu'ils infèrent (...) qu'ils sont de petits Jupiter. »²

Et il entend défendre sa conception du journalisme :

« La presse périodique est une force immense sortie de la civilisation moderne : on ne l'étoufferait ni par la violence, ni par le dédain. Née des besoins de la société nouvelle, elle a pris son rang parmi ces faits que les hommes n'abandonnent plus, une fois qu'ils en sont saisis ; elle a remplacé pour nous la tribune populaire des anciens ; elle est à l'imprimerie ce que l'imprimerie a été à l'écriture. Il n'est au pouvoir de personne de la détruire, pas plus que d'anéantir les grandes découvertes qui ont changé la face du monde. »³

Sur la première page de ce même numéro, on peut aussi lire:

« la presse périodique proclame aujourd'hui des vérités qui n'étaient autrefois renfermées que dans des livres ; elle les rend familières et les met à la portée de tous. Pour nous, qui ne connaissons que le salut du prince et de la patrie, qui ne demandons rien, qui ne craignons personne, qui sommes habitués aux persécutions,

¹ SIRVEN Alfred, *Op. cit.* p 23.

² *Journal des Débats politiques et littéraires* du 23 octobre 1825.

³ *Journal des Débats politiques et littéraires* du 25 octobre 1825.

et qui nous croyons au-dessus des injures, nous continuerons à énoncer, sans déguisement ce qui nous paraîtra utile au trône et à la France. »¹

Ainsi est souligné avec force, l'un des rôles fondamentaux de la presse, selon Bertin. Louable volonté de démocratisation et d'éducation des masses pour un organe qui, s'il s'éloigne de l'absolutisme –allant même jusqu'à le combattre- se définit toujours comme fidèle à la monarchie. Nous la comprenons, cette vocation, si nous nous fions à ces affirmations d'indépendance, de libre arbitre, de jugement moral supérieur, qui caractérisent le journal et lui confèrent dignité et sens du devoir, et si nous portons attention à cette mission de contribuer au progrès social et au bonheur du pays.

A l'occasion du procès intenté à deux feuilles indépendantes (le *Courier* et le *Constitutionnel*, organes libéraux accusés d'outrage à la religion, pour avoir lancé une campagne contre les empiètements du clergé dans les affaires de l'Etat), le *Journal des Débats* mène une campagne d'information concernant les lois sur la presse, et tire la sonnette d'alarme, évoquant « l'intérêt majeur pour nos libertés constitutionnelles ». Rappelant l'autorisation spéciale du gouvernement nécessaire à la création de tout nouvel organe de presse, il souligne le caractère exceptionnel de cette disposition.

« la loi qui régit parmi nous la presse périodique est si extraordinaire que la liberté de cette presse n'est point la véritable liberté, mais un simple privilège. La Charte a fait de la liberté de la presse une règle ; la loi en a fait une exception. »²

Il dénonce avec autant de vigueur la précarité de ce privilège, au vu des suppressions possibles après trois suspensions, concluant : « C'est donc à peu près sur douze journaux, dont le nombre ne peut s'accroître que par une permission ministérielle, que repose le privilège fragile de la plus précieuse de nos libertés. »¹

Le caractère sournois de cette loi est que ses défenseurs ont beau jeu d'annoncer partout que la liberté de la presse existe bel et bien, puisque la censure a été supprimée (remplacée en fait par ces dispositions légales draconiennes).

Le journal de Bertin lance une autre accusation :

¹ *Ibid.*

² *Journal des Débats politiques et littéraires* du 22 novembre 1825.

« Auprès de la loi et des arrêts des tribunaux peut se trouver la corruption : la corruption est riche ; elle peut accaparer des Feuilles périodiques, elle en a déjà acheté plusieurs (...) Sur douze journaux, sept sont déjà acquis aux ministres : cinq restent seulement pour défendre nos institutions et nos droits les plus chers. Il est probable que ceux qui achètent des procès et qui se sont faits trafiquants d'opinions voudraient bien que les tribunaux achevassent ce que la société anonyme n'a pu finir. »²

Et l'article se termine par un appel solennel pour préserver « une liberté sacrée, une liberté, garantie de toutes les autres, une liberté sauvegarde de l'indépendance même des tribunaux. »

Trois jours plus tard, dans un nouvel article couvrant un quart du journal, la polémique est relancée. Le *Journal des Débats* prend là une position très ouverte, ne défendant pas son simple droit d'expression, et avertissant du danger de la pensée unique :

« Les opinions de ces journaux ne sont pas les nôtres, mais nous comprenons néanmoins que dans un pays comme la France (...), la mesure de notre opinion, n'est pas nécessairement la mesure de toutes les opinions. Nous savons de plus que la liberté entière des opinions constitue le gouvernement représentatif ; que sans cette liberté ce gouvernement n'est qu'une moquerie, qu'un simulacre (...) Dans l'ordre constitutionnel, priver une partie de l'opinion de ses organes, cette partie de l'opinion comprimée fermentera, et tôt ou tard fera explosion. Il faut de l'air à une nation généreuse (...) Laissez-la parler, laissez-lui dire tout ce qu'elle voudra ; contentez-vous d'opposer opinions à opinions, doctrines à doctrines, écrits à écrits (...), et vous verrez si les articles de journaux dont vous vous plaignez, ont le moindre danger pour l'Etat. »³

Les frères Bertin ne sont pas dupes, et savent bien que les autorités ont surtout vu dans les articles incriminés de leur confrères, une formidable opportunité d'asseoir leur pouvoir. Les journalistes font remarquer que « le ministère avait un moyen d'admonition qu'il n'a pas employé : la loi lui permettait de faire insérer dans les journaux prévenus, des articles contradictoires. »⁴

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Journal des Débats politiques et littéraires* du 25 novembre 1825.

⁴ *Ibid.*

Le surlendemain, la plaidoirie de l'avocat de la défense du *Constitutionnel* est publiée intégralement dans les *Débats*. *Le Constitutionnel* sera finalement acquitté, tout comme le *Courier* !

En 1826, l'on décompte pas moins de cent soixante-neuf affaires portées devant les tribunaux, pour quatre vingt dix-neuf condamnations !

Ce sera pire encore en 1827. « Il était fréquent que les articles de politique parussent en blanc » nous explique Pereire.¹ Au point que Casimir Périer, futur chef de gouvernement de la Monarchie de juillet, s'écriera, au sujet de la loi de 1827 : « *Autant proposer un article unique qui dirait : « l'imprimerie est supprimée en France au profit de la Belgique. » »*²

De nouvelles élections ayant redonné la même année, la majorité aux modérés, le Parlement met en échec le vote de la loi « Justice et amour » censée retirer tout droit à la presse : l'édition, le courrier et l'université recouvrent quelque liberté

Mais le répit instauré sous ce gouvernement Martignac n'est que de courte durée. Lorsque le prince de Polignac arrive au pouvoir en 1829, il embrasse le désir inassouvi de son roi de revenir à une monarchie absolue, et décrète la suppression de la liberté de la presse. Bertin et son journal réagissent immédiatement, et publient un texte s'indignant de cette violation du droit. L'article, signé d'un certain Becquet, se termine par ces mots : « *Prenez, tordez ce ministère : il ne dégoûte qu'humiliations, malheurs et dangers (...) Malheureuse France, malheureux roi.* »³

L'article produit une impression énorme, le roi n'ayant jamais été cité, ni attaqué aussi directement. Le numéro est saisi, Becquet se voit assigné en justice, mais le directeur des *Débats* déclare assumer l'entière responsabilité de l'article. On l'accuse alors d' « offense à la personne du roi, et d'attaque contre la dignité royale. »

¹ PEREIRE Alfred, *Op. Cit.* p 85.

² Cité dans SIRVEN Alfred, *Op. cit.* p 168.

³ Voir l'intégralité de l'article (ANNEXE II).

Condamné en première instance à six mois de prison, et cinq cents francs d'amende, Bertin l'Aîné fait appel. Prenant la parole, après la plaidoirie du célèbre avocat Dupin aîné –celui-là même qui avait défendu *le Constitutionnel* et *le Courier-*, qui le qualifie d'« écrivain courageux qui préside au *Journal des Débats* », il témoigne avec éloquence, de ses trente-six années au service de la monarchie :

« Les ennemis du roi m'ont d'avance et depuis de longues années rendu cette justice : témoin les saisies, les fuites obligées, les exils, la prison, les déportations prononcées tant de fois contre moi, et par la République, et par l'Empire, comme partisan reconnu et déclaré de la Maison des Bourbons. »¹

Après trois heures de délibération, il est déchargé des condamnations prononcées, et renvoyé de la plainte.

La préface de la publication des actes du procès contient cette phrase : « Dans les circonstances présentes, l'arrêt de la Cour royale est plus qu'une justice rendue aux opinions du *Journal des Débats* ; c'est un bienfait pour la France constitutionnelle. »²

Ceci prouve combien le combat de Bertin pour le droit d'expression focalisait l'attention. D'autant plus que l'on savait qu'il ne souhaitait pas un autre régime. Lorsque Charles X rédige ses « ordonnances scélérates », la première abolissant pourtant la liberté de la presse et rétablissant censure et autorisation préalable, devant le danger d'une révolution, les *Débats* désertent l'avant-garde.

Auguste Cavalier nous le confirme :

« Cependant, quand parurent les *Ordonnances de Juillet*, qui donnèrent occasion à la célèbre protestation des journaux³, cause de la révolution qui renversa le trône de Charles X, ni le *Journal des Débats*, ni les Bertin ne s'associèrent à cette manifestation. »⁴

¹ BERARD DES GLAJEUX Hippolyte, *Liberté de la presse. Procès de M. Bertin aîné, rédacteur en chef et gérant responsable du Journal des Débats*, Paris, Pihan Delaforest, s.d., p 53.

² *Ibid.*

³ *le National, le Globe, le Constitutionnel, le Courier français, le Temps, le Commerce, le Journal de Paris, la Tribune, le Courier des électeurs, le Figaro, le Sylphe.*

⁴ CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p 13.

- **Sous la Monarchie constitutionnelle**

La suppression de journaux d'opposition ayant conduit aux journées révolutionnaires, le nouveau régime ne peut faire moins que de lâcher du lest. Aussi fait-il à nouveau respecter les droits de la presse, et miroiter de nombreux projets de réformes.

Apparaissent, à ce moment-là, une multitude de titres nouveaux : *l'Avenir*, fondé le 16 octobre 1830 par Lamennais ; *l'Univers*, entraîné par la plume de Veillot ; *le National*, à la tonalité libérale, parmi les plus réputés, tandis que des évolutions se font sentir chez des feuilles plus anciennes : *le Globe*, dirigé depuis 1824 par Pierre Leroux, devient, en 1831, l'organe officiel des saint-simoniens et de leur pré-positivisme ; *le Constitutionnel*, *la Gazette de France* et *la Quotidienne* représentent maintenant l'opposition de droite ; *le Temps*, au contraire, les tendances de centre-gauche, et *le National*, une gauche plus affirmée encore.

Les émeutes de 1831 et 1832 provoquent cependant un durcissement notable, et les promesses, ne sont pas suivies d'effet. De plus, après l'attentat manqué de Fieschi de 1835, Louis-Philippe, profitant de l'événement pour réaffirmer l'union du roi et de la nation, fait voter, le 9 septembre, une loi restreignant la liberté d'expression, qui lui permet d'étouffer l'opposition républicaine.

Le Journal des Débats, quant à lui, soutient la politique nouvelle, et milite pour l'ordre retrouvé, même s'il émet souvent des réserves.

L'année suivante voit se produire un événement marquant dans l'histoire du journalisme, véritable révolution du monde de la presse périodique. En 1836, en effet, Girardin crée *La Presse*. Tiré à 100 000 exemplaires, à abonnement très bon marché, ce quotidien associe l'information (y compris la politique), la distraction (notamment le roman-feuilleton d'auteurs célèbres, tels Balzac, Dumas, ...) et la publicité, jusque là très peu présente. Les recettes publicitaires lui permettent d'équilibrer les coûts de fabrication et donc de faire chuter le prix de vente. Les lecteurs affluent en masse. Le

succès de *La Presse* portera Girardin à acquérir de nombreux autres titres, et non des moindres : *La Liberté* en 1868, *Le Petit Journal*, premier organe « à sensations » en 1872, et même *Le Moniteur universel*, préfigurant le *Journal officiel de la République française*, dont il prendra aussi le contrôle.

Véritable magnat de la presse, il poursuit l'œuvre de Bertin en faisant du quotidien d'opinion un redoutable outil de contre-pouvoir. Il sera également un acteur politique, montant à la tribune de l'Assemblée pour s'opposer, dès 1835, aux lois restrictives de Louis-Philippe.

Jusqu'en 1839, l'oppression concerne avant tout les journaux royalistes, qui sont relativement peu nombreux, mais à partir de 1840, tous les courants politiques sont touchés.

C'est dans ce contexte que meurt Louis François Bertin, le 17 septembre 1841 ; son frère décède à son tour, le 23 avril de l'année suivante.

- **Par la suite ...**

En 1848, la presse connaît encore son lot de persécutions. Six journaux sont, par exemple, suspendus¹. Les bureaux sont occupés par l'armée, qui va jusqu'à détruire les presses. Lorsque Girardin devient député du Bas-Rhin, en 1849, il doit, au terme du nouveau code électoral - qui stipule qu'on ne peut cumuler mandat parlementaire et fonction de dirigeant d'un journal -, céder sa place de directeur de *La Presse*, tout en continuant d'y collaborer.

Amand Bertin, qui a repris la direction du *Journal des Débats*, depuis la mort de son père, adopte une réserve prudente. Il reste attaché aux traditions, mais favorise dans le même temps les idées nouvelles, n'allant tout de même pas jusqu'à adhérer au suffrage universel. « La Révolution de 1848 lui apprit une langue qu'il ne se décida

¹ Parmi eux, bien sûr, *l'Événement*, organe de Victor Hugo.

jamais à parler. Aux insurrections de la rue, *les Débats* opposèrent une maîtrise qui pouvait paraître une provocation. »¹

Avec le temps, la rédaction s'est assagie, et ne croise plus le fer avec les autorités, comme aux temps héroïques des pionniers ...

Le Second Empire ne se distingua pas tout de suite comme un modèle de liberté en matière de droit d'expression. Seuls demeurèrent au début, les journaux favorables à l'empereur. Emile de Girardin dut quitter Paris, pour quatre mois d'exil, aux côtés de Hugo. Edouard Bertin, troisième successeur de Bertin l'Aîné à la tête du *Journal des Débats*, n'eut droit, lui, qu'à des avertissements de la part des autorités, même s'il vit le tirage baisser de vingt mille à neuf mille exemplaires. Il resta somme toute, assez favorable à Napoléon III, et ne connut pas les persécutions qui firent la gloire du journal, sous Napoléon Ier.

Sous la Troisième République, grâce à la loi votée le 29 juillet 1881, dont l'article premier affirme « l'imprimerie et la librairie sont libres », la liberté de la presse deviendra enfin effective. Le célèbre article d'Emile Zola, intitulé « *J'accuse* », paru dans l'Aurore, et adressé au Président de la République Félix Faure, au sujet de l'affaire Dreyfus, en apportera un exemple éclatant.

¹ PEREIRE Alfred, *Op. cit.* P 103.

2. L'ACTEUR POLITIQUE

Nous avons déjà abordé l'influence politique de Bertin, indissociable de son combat pour la liberté de la presse ; il nous reste à préciser ses actions plus directes et à tenter d'en souligner les effets.

S'il fallait définir les frères Bertin d'une phrase, l'on pourrait dire qu'à l'inverse de radicaux intransigeants, ils étaient plutôt des libéraux favorables à la monarchie, admirateurs de la constitution anglaise, rêvant d'une France royaliste et constitutionnelle.

A. Le défenseur des libertés

- **Convictions politiques et morales**

A la chute de Robespierre, Bertin l'Aîné et son frère deviennent des agitateurs influents. Ils fondent ensemble une société de jeunes écrivains contestataires, se réunissant place du Louvre. Ce « club des Bertin », puisqu'ils en sont les chefs incontestés, mène toutes sortes d'actions : constitution de sections délibérantes, intervention dans les salons, rédaction de discours transmis aux députés, rédaction d'articles, ... Leur programme : abolition des lois révolutionnaires et adoption d'une constitution avec séparation des pouvoirs en deux chambres.

Auguste Cavalier souligne l'importance de ce point de départ :

« Ce programme, idéal de leur jeunesse, les frères Bertin l'ont gardé toute leur vie. Ils sont demeurés, sous tous les régimes, anti-révolutionnaires et parlementaires. C'est sur ce double principe qu'ils ont établi leur doctrine politique. » ¹

Pendant le Consulat, ils associent à la direction du *Journal des Débats*, outre l'imprimeur Lenormant, Chabaud-Latour, un ancien député du Conseil des Cinq-Cents, et membre du Tribunat, l'une des quatre assemblées, avec le Conseil d'État, le Corps législatif et le Sénat, instituées par la Constitution de l'an VIII.

¹ *Ibid.* p 4.

« Ce dernier introduit dans la combinaison « afin d’avoir quelqu’un à opposer aux intrigues de l’envie » selon l’expression de Bertin de Veaux. C’était une précaution utile, car les anciens Jacobins, ennemis jurés des Bertin, s’étaient ralliés à Bonaparte et peuplaient maintenant toutes les administrations, particulièrement celle de la police, dont Fouché était ministre.»¹

Alfred Nettement salue l’orientation de la nouvelle rédaction :

« Ce fut dans ces circonstances et après ces grands renversements, qu’une voix amie conseilla aux propriétaires du *Journal des Débats* de se faire les organes d’une réaction chrétienne, et d’imprimer à leur feuille cette couleur religieuse que l’on ne trouvait plus nulle part. »²

Ainsi, le journal des Bertin, allait-il ajouter à son arc, après les cordes du parlementarisme et de la liberté d’expression, celle de la morale religieuse, garante, selon Nettement, de la « reconstruction sociale » et tenter de rassembler les morceaux épars de l’Ancien Régime avec ceux, tout autant dispersés par les années tumultueuses de la Révolution, de l’idée progressiste. Le biographe précise d’ailleurs sa pensée quand il écrit :

« Le *Journal des Débats* représentait une société dont une partie songeait uniquement au rétablissement de l’ordre matériel, par un gouvernement quel qu’il fût, tandis que l’autre partie était convaincue que l’ordre moral, seule garantie de l’ordre matériel, ne pouvait être rétabli que par un retour complet au principe fondamental de la société française. »³

• De 1800 à 1814

Le jeune Bertin, s’il était convaincu, comme nous l’avons vu précédemment, du fourvoiement révolutionnaire, aspirant au retour d’une monarchie éclairée, n’en avait pas moins cru, au début, en Bonaparte. Il voyait, chez ce jeune général, la seule personne capable, après cette période d’anarchie, « d’organiser le gouvernement de ses rêves, fondé sur l’ordre, la liberté et la loi. »⁴

¹ CAVALIER Auguste, Op. cit., p 5.

² NETTEMENT Alfred, Op. cit. p 82.

³ *Ibid.* p 110.

⁴ CAVALIER Auguste, Op. cit. p 6.

Cette bonne disposition aura du mal à résister à l'emprisonnement de 1801. Et plus encore à l'exil de 1802 !

La conception politique de Bonaparte est un mélange d'autorité et de démocratie.

« Il y a en effet dans l'homme et dans sa pensée politique plusieurs faces : le despote éclairé voisine avec le jacobin, l'homme d'ordre côtoie l'adepte de la Révolution. Héritier conscient de la Révolution, Bonaparte l'est incontestablement : il n'a que mépris pour les rois (...) il est attaché, à sa façon à la démocratie politique et à l'égalité sociale. Mais pas libéral le moins du monde : il ne croit guère à la possibilité pratique de la liberté en société (...) Il est foncièrement anti-individualiste (...) C'est peu dire que Bonaparte n'aime pas les institutions du libéralisme : il déteste les parlementaires. Il a horreur des délibérations où il ne voit que vains bavardages (...) une société doit être gouvernée et (...) elle a avant tout besoin d'autorité. »¹

La place incomparable qu'occupe l'armée dans les esprits, le rôle principal qu'elle joue en politique, et la gloire qu'elle confère à ses membres, en font une donnée incontournable de la société de l'époque, et l'on comprend que ses valeurs fassent un peu d'ombre à celles des députés, surtout après les déceptions de la décennie révolutionnaire.

Le Premier Consul rencontre quatre oppositions : les royalistes, nostalgiques de l'Ancien régime (parmi eux, Cadoudal), les généraux rivaux, jaloux de son ascension (entre autres, Moreau), les Jacobins, furieux de voir leur œuvre confisquée par un seul homme, et les libéraux, « parlementaristes », héritiers des Encyclopédistes, et idéologues de la bourgeoisie triomphante du dix-neuvième siècle (tel Benjamin Constant).

Les royalistes seront annihilés après l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien, fils de Monsieur le Prince, prince de sang, premier héritier du roi après les fils et petits-fils

¹ REMOND René, *Op. cit.* p 246.

de France. Napoléon reproduit le régicide, et se coupe ainsi de tout soutien des monarchistes.

Les chefs militaires, qui conspirent en l'absence de Napoléon Bonaparte, sont soumis de par ses victoires, et ne peuvent que faire allégeance au vainqueur de Marengo, en 1800, puis d'Austerlitz, en 1805, dont la popularité ne souffre aucune comparaison.

Les Jacobins sont réduits à l'impuissance après l'attentat du 24 décembre 1800, fomenté par George Cadoudal, qui fournit prétexte à Bonaparte pour les faire arrêter. Ils n'en sont pas les instigateurs, mais ont eu le tort de s'en réjouir un peu trop ouvertement.

Quant aux libéraux, ce sont ceux qui lui posent le plus de problèmes, car leurs combats sont moins voyants, à l'assemblée, dans les journaux,... et agacent davantage le futur empereur qu'ils ne le menacent à court terme. Le renouvellement du Tribunat, en 1802, lui permet de faire passer des mesures le débarrassant de cette opposition libérale, qui critique la déviation monarchique des institutions.

Or donc, il y avait plusieurs de ces courants politiques représentés à la rédaction des *Débats*. Nous avons vu que Geoffroy soutenait Bonaparte alors que Féletz penchait pour le retour des Bourbons, Bertin représentant, pour sa part, le courant libéral.

En 1803, un article, signé Charles de Lalot, exprime une forte méfiance vis à vis du Premier Consul, et appelle un changement de direction :

« Il y a, comme le dit Bossuet, de ces lois fondamentales contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de soi. Toutes les révolutions que l'orgueil de l'esprit, armé des passions du cœur, excite sans cesse contre l'ordre des sociétés (...), finissent tôt ou tard par soumettre les peuples à une obéissance plus dure et à un joug plus sévère. »¹

L'avenir immédiat allait lui donner raison, et de nombreux autres exemples viendraient –malheureusement- vérifier, plus tard, cette assertion. L'article de Lalot était « le

¹ Cité dans NETTEMENT Alfred, *Op.cit.* p 132.

dernier effort de la droite du *Journal des Débats*, à la veille de l'Empire qui se faisait proche. »¹

Mais le journal n'est pas encore entièrement hostile à Bonaparte. L'assassinat du duc d'Enghien, en 1804, lui fournit l'opportunité de marquer sa désapprobation. Pour autant, le *Journal des Débats* continue consciencieusement son travail d'information, rapportant un jour l'arrestation du jeune duc, un autre jour sa condamnation à mort « en réparation des crimes d'espionnage et de correspondance avec les ennemis de la République ». Il ne peut exprimer son désaccord, qu'aux toutes dernières lignes de la dernière page, et sous couvert d'une allusion littéraire.

Quelque temps plus tard le *Journal des Débats* « avait admis les faits accomplis (...) il avait accepté la reconstruction du pouvoir, en abandonnant le principe monarchique. »² Geoffroy allant, quant à lui, jusqu'à écrire, à cette occasion, à propos de Bonaparte : « Qu'il soit donc le fondateur d'une dynastie nouvelle. »

Nous voyons bien là que les opinions, aux *Débats*, n'étaient pas toujours tout à fait celles du directeur. A cause de cette petite phrase, Chateaubriand quittera même la rédaction, avec fracas –mais il y reviendra–, acceptant, pour la seconde fois, un poste à l'ambassade de Rome.

A cette époque, l'opinion publique adhère aux opinions religieuses et sociales professées dans le *Journal des Débats*. En revanche, le « pays légal », c'est-à-dire les fonctionnaires mis en place pendant la période révolutionnaire, qui ont accepté Bonaparte, en échange du maintien de leurs prérogatives, détestent les Bertin et leur quotidien. Ils n'ont de cesse de faire pression sur le Premier Consul, et son ministre de la Police, pour qu'ils prennent des sanctions envers le journal de la rue des Prêtres. Ces hommes publics seront de plus en plus influents et l'on a vu les conséquences fâcheuses que cela entraîna pour les frères Bertin, sous le Premier Empire.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p 373.

Le Concordat avait rallié les catholiques, ce qui avait porté un coup fatal à l'opposition jacobine, aux premiers temps du Consulat, mais après la politique italienne de Napoléon – conduisant à son excommunication - ceux-ci rejoignent les opposants, mécontents des efforts de guerre incessants, des libertés muselées, et du commerce réduit par le blocus continental anglais. Le *Journal des Débats* s'en fait souvent l'écho.

Quoi qu'il en soit, la personne de Bertin, ne dirigeant d'ailleurs plus le journal, et ayant subi toutes sortes de vexations sans renier ses convictions, incarne la puissance montante de l'opposition. Homme de foi et monarchiste sincère, il n'en défend pas moins des idées libérales. Il est à l'avant-garde, et sans doute l'un des protagonistes du mouvement de fond que René Remond décrit :

« Un curieux et imprévisible rapprochement commence à se dessiner entre la bourgeoisie libérale, bénéficiaire de la Révolution, celle qui a fait Thermidor et approuvé Brumaire, et l'idée monarchique libéralisée : cette alliance qui s'amorce discrètement préfigure l'interprétation libérale et constitutionnelle de la monarchie, qui se formulera bientôt et prendra corps dans la Charte de 1814. »¹

B. Le soutien de la monarchie restaurée / L'opposant libéral

Nettement pondère quelque peu le rôle des *Débats* concernant la transition historique de la Restauration :

« Si le *Journal des Débats* avait contribué au retour de la maison de Bourbon, c'était donc d'une manière indirecte et involontaire. En travaillant au rétablissement des saines doctrines en religion, en littérature, en philosophie, il avait travaillé en effet au rétablissement de l'ordre politique (...) Mais, dans ces occasions, le mérite appartient aux doctrines et non aux hommes. »²

S'il admet que Bertin « avait été banni de France » et que « revenu avec les Bourbons (...), il se présentait pour couvrir du renom de sa fidélité, les variations politiques de la feuille dont il avait été l'un des fondateurs », il précise :

¹ REMOND René, *Op. cit.* p 263.

² NETTEMENT Alfred, *Op. cit.* p 275.

« Il ne faut pas l'oublier non plus, M. Bertin de Veaux, son frère, demeuré à la tête du journal, avait montré moins d'obstination politique et plus de savoir-faire commercial (...) le journal avait sacrifié la question morale à la question d'existence matérielle. »¹

- **Proche des ultras sous Louis XVIII**

Ceci étant, le soutien de Louis François Bertin et de son frère au régime est total. Il commence par l'approbation du gouvernement de Talleyrand, dans lequel officie d'ailleurs l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, en qualité de secrétaire, Roux de Laborie, se poursuit avec l'amitié active entretenue avec Chateaubriand, devenu Pair du royaume et ministre d'Etat, puis se confirme lorsqu'ils accompagnent Louis XVIII, en fuite, pendant les Cent Jours.

Au sujet de ce second exil, partagé cette fois, Bertin dira : « Je fus bientôt appelé à Gand, pour rédiger le Journal officiel du Roi : c'est le plus grand honneur et la plus noble récompense que j'aie pu recevoir. »²

A la chute définitive de Napoléon, les *Débats* deviennent l'organe de la monarchie retrouvée, et parle de l'empereur déchu en termes très brutaux :

« l'usurpateur (...) l'aventurier (...) ce Corse au teint de plomb et à l'œil de tigre, dont la bouche n'a jamais souri qu'au carnage (...) Le règne de Bonaparte était le plus odieux des opprobres pour quiconque est digne d'être français. »³

Nettement juge sévèrement ce changement de ton :

« Le grand homme de la veille est un tyran ; l'homme habile, un despote stupide ; le souverain plein de prudence, un détestable hypocrite ; l'immortel fondateur de dynastie, un infâme usurpateur (...) La mesure manque au *Journal des Débats* dans les censures comme dans les louanges. »⁴

¹ NETTEMENT Alfred, *Op. cit.* p 373.

² Cité par SIRVEN Alfred, *Op. cit.* p 54.

³ Article attribué à Bertin de Veaux, cité dans CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p 12.

⁴ NETTEMENT Alfred, *Op. cit.* p 277.

Mais il critique là, davantage la rédaction, auparavant soumise à Etienne, et maintenant opportuniste, que le propriétaire spolié qu'est Bertin.

Royaliste convaincu, que l'on pourrait qualifier de « progressiste », Bertin l'Aîné n'en fréquente pas moins certains amis ultras, défenseurs d'un autre royalisme, plus radical, qui prône une restauration absolue, sans aucune concession aux « barbares républicains », indignes de la moindre confiance. Il est apparu en force sur la scène politique, et inspire même certaines plumes du *Journal des Débats*.

Parfois les *Débats* et Bertin penchent en faveur de cet ultracisme, né pratiquement au moment des élections de la nouvelle assemblée, en 1815, à la doctrine nourrie d'une mystique du renouveau, parfois ils restent partisans d'une position plus modérée. Mais « leur crainte du péril jacobin n'est pas moins vive que celle des excès de la droite ultra. »¹ Ce qui explique qu'ils font alliance lorsque la menace révolutionnaire leur semble trop grande.

Richelieu, dirigeant le pays, passe pour un modéré : le journal de Bertin critique ses choix, jugés trop libéraux, participant aux pressions conduisant à son éviction. C'est le temps où Chateaubriand, disgracié, en 1816, pour s'être insurgé contre la dissolution de la Chambre introuvable, rejoint l'opposition ultra (créant d'ailleurs, en 1818, sans cesser de collaborer au *Journal des Débats*, son propre journal, le *Conservateur*). Bertin l'Aîné ne pouvait faire moins que de le soutenir.

Et l'on note, après l'assassinat du duc de Berry, une recrudescence de royalisme chez la rédaction emmenée par l'auteur d'*Atala* ; cela aura d'ailleurs une réelle importance dans la chute du ministère Decazes.

Mais, si l'on considère l'ensemble de la durée du règne de Louis XVIII, Bertin et les *Débats* seront d'importants soutiens du régime : « Le journal fut favorable au second ministère Richelieu ; quand au ministère Villèle, il l'approuvera jusqu'à la mort de Louis XVIII et, sous Charles X, lui fit une opposition féroce. »¹

¹ REMOND René, *Les Droites en France*, Paris, Ed. Aubier Montaigne, 1982 p 47.

- **Légitimiste et constitutionnel sous Charles X**

Bertin, une nouvelle fois, est solidaire du sort réservé à Chateaubriand. Ce dernier, alors ministre des affaires étrangères, est congédié par Villèle, en désaccord avec sa politique menée en Espagne, en Orient et aux Amériques.

Écoutons ce qu'en dit, justement, l'auteur de *René* :

« Le lendemain de mon renvoi et les jours suivants, on lut dans le *Journal des Débats* ces paroles si honorables pour MM. Bertin : « *C'est pour la seconde fois que M. de Chateaubriand subit l'épreuve d'une destitution solennelle. Il fut destitué en 1816, comme ministre d'Etat, pour avoir attaqué dans son immortel ouvrage de la Monarchie selon la Charte, la fameuse ordonnance du 5 septembre, qui prononçait la dissolution de la Chambre introuvable de 1815. MM. de Villèle et Corbière étaient alors de simples députés, chefs de l'opposition royaliste, et c'est pour avoir embrassé leur défense que M. de Chateaubriand devint la victime de la colère ministérielle. En 1824, M. de Chateaubriand est encore destitué, et c'est par MM. de Villèle et Corbière, devenus ministres, qu'il est sacrifié. Chose singulière ! en 1816, il fut puni d'avoir parlé ; en 1824, on le punit de s'être tu ; son crime est d'avoir gardé le silence dans la discussion sur la loi des rentes. Toutes les disgrâces ne sont pas des malheurs ; l'opinion publique, juge suprême nous apprendra dans quelle classe il faut placer celle de M. de Chateaubriand ; elle nous apprendra aussi à qui l'ordonnance de ce jour aura été le plus fatale, ou du vainqueur ou du vaincu (...)* Quant à nous, c'est avec le plus vif regret que nous rentrons dans une carrière de combats, dont nous espérions être à jamais sortis par l'union des royalistes ; mais l'honneur, la fidélité politique, le bien de la France, ne nous ont pas permis d'hésiter sur le parti que nous devions prendre. » Le signal de la réaction fut ainsi donné. M. de Villèle n'en fut pas d'abord trop alarmé ; il ignorait la force des opinions. Plusieurs années furent nécessaires pour l'abattre, mais enfin il tomba. » ¹

De fait, Bertin de Veaux était allé trouver M. de Villèle pour lui demander de confier à Chateaubriand le poste d'ambassadeur de Rome, à titre de réparation. Devant son refus, Bertin de Veaux répondit :

« *Souvenez-vous que les Débats ont déjà renversé les ministères Decazes et Richelieu ; ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle.- Vous avez*

¹ PEREIRE Alfred, *Op. cit.* p 83.

*renversé les premiers en faisant du royalisme, reprit M. de Villèle ; pour renverser le mien, il vous faudra faire de la révolution »*²

Une fois de plus, la ligne éditoriale sera dictée, en partie, par l'hôte de la Vallée aux loups.

« « Reprenant ses armes » ainsi qu'il le disait, Chateaubriand entreprit contre M. de Villèle la guerre ardente, implacable, qu'il avait faite, pendant quatre années, contre M. Decazes. Toutes les mesures ministérielles furent par lui mises en pièces (...) Chaque matin, ses attaques partaient du *Journal des Débats*, devenu ainsi l'organe suprême de l'opposition (...) Les coups des *Débats* devenaient chaque jour plus violents et plus multipliés. M. de Villèle et ses collègues se réfugièrent dans la censure. »³

Bertin, ne défend pas aveuglément la monarchie absolue. Il est légitimiste, au début, par réaction contre le Premier Empire, mais, à la fois, bien trop lucide pour ne pas entrevoir l'avènement de la participation du pays au gouvernement, et trop sage pour ne pas rejeter cette évolution. Il soutient le roi, mais combat ses ministres qu'il juge incompetents, et dangereux pour la stabilité du régime.

L'article des *Débats* du 25 octobre 1825,⁴ non signé, accuse :

« Le monde, comme on le mène, va à la république : nous l'avons dit, nous le répétons ; et ce crime de lèse-monarchie est dû en grande partie au ministère actuel. Il y avait un moyen d'éviter tout péril ; c'était d'arrêter le monde dans une monarchie constitutionnelle. »

Son opposition se veut constructive, dénonçant les erreurs du gouvernement pour l'aider : « C'est à ces erreurs que, dans l'intérêt du trône, de la légitimité, de la France tout entière, nous ne cessons de faire la guerre. »⁵

Un autre article synthétise ses positions :

« Notre premier intérêt général depuis la restauration était de consolider le gouvernement de la Charte, de rendre la représentation nationale un objet de

¹ CHATEAUBRIAND François-René de, *Op. cit.* p 266.

² SIRVEN Alfred, *Op. cit.* p166.

³ *Ibid.*, p 168.

⁴ Voir le passage du même article énonçant la profession de foi politique des *Débats* (ANNEXE I)

⁵ *Journal des Débats politiques et littéraires*, Paris, 1^{er} novembre 1825.

respect et de confiance générale, de faire de deux Chambres le centre de l'opinion publique, le centre de toutes les idées nationales et généreuses.»¹

De ce jour, le *Journal des Débats* et son directeur « se placèrent à la tête de l'opposition appelée constitutionnelle. »²

Chateaubriand, non plus, ne fut pas aussi extrémiste qu'on pourrait le croire. N'explique-t-il pas au sujet des polémiques qu'il entretint dans ses publications ou articles de presse, ses véritables desseins :

« Dans une monarchie constitutionnelle, on respecte les libertés publiques ; on les considère comme la sauvegarde du monarque, du peuple et des lois (...) La monarchie s'est rétablie sans efforts en France parce qu'elle est forte de toute notre histoire, parce que la couronne est portée par une famille qui a presque vu naître la nation, qui l'a formée, civilisée (...) mais le temps a réduit cette monarchie à ce qu'elle a de réel. L'âge des fictions est passé en politique ; on ne peut plus avoir un gouvernement d'adoration, de culte, de mystère : chacun connaît ses droits, rien n'est possible hors des limites de la raison, et jusqu'à la faveur, dernière illusion des monarchies absolues, tout est pesé, tout est apprécié aujourd'hui. Ne nous y trompons pas, une nouvelle ère commence pour les nations (...) Quant à nous, il ne nous est donné que de nous préparer aux événements de l'avenir. Ne nous figurons pas que nous puissions rétrograder : il n'y a de salut pour nous que dans la Charte. »³

La parenthèse du gouvernement plus libéral de Martignac est vite refermée et laisse la place à l'autoritarisme du prince de Polignac. « Le *Journal des Débats* n'hésita pas. Il devint, pour la première fois depuis son origine, un journal d'opposition déclarée et acharnée.»⁴

Auparavant restaurateur de l'idée religieuse en politique, il n'en élève pas moins la voix contre ce qu'il appelle la Congrégation, -phantasme ou réalité?- porteuse d'un cléricisme totalitaire.

¹ *Journal des Débats politiques et littéraires*, Paris, 30 octobre 1825.

² CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p12.

³ CHATEAUBRIAND François-René de, *Op. cit.* p 291.

⁴ COLLECTIF, *Le Livre du Centenaire du Journal des débats*, Paris, Plon, 1889, p 114.

La dissidence culminera avec le procès de Louis François Bertin dont nous avons déjà parlé plus haut. « Cet arrêt fut comme l'arrêt de mort de la monarchie légitime. »¹

Cette période de la Restauration, qui porte en son appellation même, tout à la fois, le sens de réparation d'un ordre social écroulé, et celui de rétablissement d'une continuité dynastique, s'inscrit pourtant dans une dynamique de changement. Si elle se situe en retrait de certains acquis de la Révolution, elle apparaît beaucoup plus libérale que le Consulat ou l'Empire.

« L'expérience précédente avait trop duré pour ne pas créer des habitudes, jeter des racines profondes dans les esprits et les mœurs (...) on se souvient enfin que le ralliement à l'idée monarchique avait, à la fin de l'Empire, été souvent orienté par le désir de retrouver un régime qui préservât les libertés fondamentales. »²

L'historien explique encore : « Il n'est pas arbitraire ni illégitime de réunir Restauration et monarchie de Juillet par une même accolade et de les étudier comme un ensemble relativement homogène. »³

Que ce soit durant les quinze années de règne des Bourbons, ou les dix-huit ans de celui de Louis-Philippe, la France expérimente la vie politique moderne :

« Formation des institutions parlementaires et pratique du régime représentatif, éducation de l'opinion publique et apprentissage de son pouvoir, naissance des philosophies politiques contemporaines : on mesure à ce simple aperçu l'importance pour l'avenir de ce tiers de siècle. »⁴

Ainsi pouvons-nous mieux comprendre les positions successives de Bertin, soutenant, dans un premier temps Louis XVIII ou Charles X, n'hésitant pas ensuite à contredire ce dernier, devenant enfin l'un des piliers du régime de Louis-Philippe. Ces apparents revirements n'en sont pas, car ils témoignent plutôt d'un attachement à cette

¹ CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p 13.

² REMOND René, *La vie politique en France depuis 1789, T. I : 1789-1848*, Paris, A. Colin, 1965, p 288.

³ *Ibid.* p 291.

⁴ *Ibid.*, p 292.

idée libérale d'une véritable monarchie constitutionnelle, et illustrent la lente maturation politique que connaît la société de l'époque.

C. Le bourgeois de Juillet

- **L'adhésion au régime**

Les résultats de la lutte de Bertin contre Polignac dépassent son intention. On se rappelle qu'il ne participe pas à la protestation des journaux.

« Les événements de 1830 donnaient un démenti aux affirmations souvent répétées du *Journal des Débats* que l'opposition constitutionnelle n'entendait pas renverser la branche aînée. Les Bertin, de très bonne foi sans doute, avaient contribué à acculer le pays à la solution violente qui venait de se produire. Ils furent un instant comme surpris du résultat imprévu de leurs efforts. »¹

Il ne souhaitait pas la chute du roi, mais l'amélioration du régime, réunissant, enfin, les idées de progrès et les valeurs conservatrices, « la liberté individuelle, et (...) le respect des lois ; en un mot : l'ordre dans la liberté »,² le fait réfléchir. Les *Débats* sont longtemps indécis, justifiant l'appellation de leurs détracteurs d'*Atelier du Pour et du Contre*.³

Nettement, lui, les condamne:

« Ceux qui avaient si souvent promis de combattre pour le trône le jour où le trône serait en péril, désertèrent les dangers qu'ils avaient réclamé d'avance comme leur patrimoine. Quand vint le moment de payer la dette contractée par ceux qui, en poussant l'opposition jusqu'à son dernier terme, s'étaient toujours engagés d'honneur à l'empêcher de dégénérer en révolution, les parleurs d'héroïsme, songeant à leur fortune et oubliant celle de la France, firent banqueroute de leur courage comme de leur fidélité. »⁴

¹ CAVALIER Auguste, *Ibid.*

² PEREIRE Alfred, *Op. cit.* p 91.

³ Cité dans MARIN Scipion, *Histoire édifiante et curieuse du Journal des Débats, avec les biographies des rédacteurs, le chiffre des abonnés à diverses époques, le tarif des subventions, ... par un Employé du Trésor*, Paris, Baudry, 1839.

⁴ NETTEMENT Alfred, *Op. cit.* p 281.

A vrai dire, l'étonnement des Bertin dura peu : « Ils ne tardèrent pas à reconnaître leur œuvre dans le gouvernement nouveau, et, s'y ralliant sans réserve, ils le dirigèrent bientôt et le dominèrent. »¹

« Dominer » est le bon mot, car, dès lors, ils sont présents à tous les échelons du pouvoir : Bertin de Veaux siège à la chambre des Pairs, Saint-Marc Girardin, Chasles, Bertin de Veaux fils, Salvandy à celle des députés ; Bertin de Veaux fils appartient, en outre, à la maison militaire du roi, en tant qu'aide de camp du duc d'Orléans ; Saint-Marc Girardin occupe une chaire au Collège de France ; Cuvillier-Fleury participe à la vie intime de la famille royale, puisqu'il est le précepteur du duc d'Aumale ; Guizot et Salvandy sont au conseil des ministres ; de Sébastiani se voit confier le poste de premier secrétaire d'ambassade à Londres ; des collaborateurs comme Lesourd sont placés dans les préfectures ; de nombreux autres au Conseil d'Etat. Il n'y a guère que l'armée où l'emprise du *Journal des Débats* ne se fait pas sentir.

L'appartenance à la rédaction facilite les avancements :

« Les *Débats* se servent de leur influence comme journal, dans l'intérêt de la fortune politique des personnes qu se lient à leur destinée ; ils se servent ensuite de la fortune politique de ces personnes dans l'intérêt du journal ; c'est une sorte d'assurance mutuelle. »²

Nettement a vu en elle une « araignée de la politique », qui « prend les dynasties et les peuples, et suce, jusqu'à la moelle, les monarchies et les révolutions. »³

Pour d'autres, si la feuille des Bertin est bien « à l'apogée de sa puissance », l'intégrité de Bertin est soulignée : « Il pouvait tout demander au pouvoir, et il en aurait tout obtenu, mais son désintéressement fut à la hauteur de son crédit. Il voulut n'être et il ne fut jusqu'au bout que journaliste. »⁴

¹ CAVALIER Auguste, *Ibid.*

² NETTEMENT Alfred, *Op. cit.* p 298.

³ *Ibid.* p 301.

⁴ CAVALIER Auguste,, *Op. cit.* p 14.

Ce qui est certain, c'est que cette « monarchie bourgeoise », pour reprendre le terme de Cavalier, semble répondre aux conceptions profondes des directeurs du *Journal des Débats*. Elle conserve les avancées de la Révolution, tout en rejetant les outrances de 93, et préserve le lien légitime de la France avec ses rois.

« Les Bertin, monarchistes d'opinion et libéraux de tempérament, (...) étaient demeurés, à travers les secousses de la Révolution et de l'Empire, les descendants authentiques de cette société généreuse et troublée, avide d'indépendance et de liberté, que les dernières années du dix-huitième siècle avaient connue. Ces tendances un peu confuses et contradictoires, étaient celles qui venaient de triompher avec l'établissement du gouvernement nouveau. »¹

• Du légitimisme à l'orléanisme

Le parti ultra est en déliquescence. Louis-Philippe invalide soixante-huit de ses députés, et exclut cent soixante-quinze de ses pairs : l'ultracisme est privé de représentation parlementaire.

« Les plus dévoués, les plus compromis, ou les plus enclins à désespérer de l'avenir, passent les frontières et vont partager l'exil des princes (...) Les autres restent en France (...) mais ils prennent le chemin de la province (...) Croyant isoler le régime, c'est eux-mêmes qu'ils isolent du mouvement des affaires publiques.»²

On nommera *légitimiste* « le courant plus vaste qui réconcilie toutes les nuances du royalisme restées fidèles aux princes déchus. »³ Ultracisme et légitimisme se ressemblent au point d'en conclure que le second assure la continuité du premier.

Ce qui leur est commun, c'est la fidélité aux Bourbons, fidélité que partage, dans une posture toute chevaleresque, qui lui sied tant, Chateaubriand, et cela, bien qu'il défende, à la fois, libéralisme et arrivée inéluctable des temps républicains.

¹ CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p 14.

² REMOND René, *Les Droites en France*, Paris, Ed. Aubier Montaigne, 1982 p 75.

³ *Ibid.* p 72.

Les Bertin, légitimistes plutôt qu'ultras sous la Restauration, vont incarner cette mouvance appelée *orléanisme*, qui s'oppose maintenant aux légitimistes. « La ligne de partage qui sépare désormais légitimistes et orléanistes coïncide assez généralement avec celle qui, sous le précédent régime, départageait ultras et constitutionnels. »¹ On comprend que Bertin l'Aîné et ses troupes se positionnent, une fois encore, face aux extrêmes.

Ils n'en sont pas pour autant attachés à Louis-Philippe comme les anciens royalistes à leurs monarques. Leur alliance est de circonstance. « Aux orléanistes la personne importe moins que le régime et la dénomination du régime moins que les institutions. »² De là, l'adhésion d'un grand nombre d'orléanistes à la République, quarante ans plus tard.

La monarchie de Juillet inaugure une nouvelle conception de la royauté ; le caractère sacré du roi s'efface devant sa représentativité du peuple. Il devient « roi des Français » à la place de « roi de France », et puise son pouvoir dans le contrat passé avec les députés représentant le pays légal.

Le parti gouvernemental, à partir de 1831, doit lutter sur deux fronts : les républicains à gauche, les légitimistes à droite. On y trouve la source du reproche qu'on lui fait d'avoir davantage refusé les idées avancées par ses adversaires, que proposé des réformes.

Qui plus est, la droite d'alors est scindée en trois camps : légitimistes, orléanistes conservateurs formant le parti de « la résistance », qui soutient Casimir Périer et Guizot, et orléanistes rassemblés au sein du parti du « mouvement », représenté par Laffite. Les Bertin appartiennent au second groupe ; « leur grande pensée est de borner les conséquences de 1830, de stabiliser ses résultats. »³ Aussi doivent-ils batailler au sein de leur propre famille politique.

¹ *Ibid.* p 73.

² *Ibid.* p 86.

³ REMOND René, *Op. cit.* p 85.

Cette position de juste milieu, propre aux Doctrinaires, apparaît louable. Guizot la décrivait comme « l'aboutissement de l'histoire de France ». D'aucuns la moquèrent. René Remond la défend :

« C'était en tous cas une vue historique moins aventureuse que les utopies médiévales des ultras ou certains projets chimériques de faire table rase du passé (...) elle inspire les gestes symboliques du régime : le retour des cendres de Napoléon, la dédicace du château de Versailles restauré à toutes les gloires de France. La monarchie de Juillet n'est ni la monarchie honteuse que dénoncent les légitimistes, ni une caricature de la meilleure des républiques : elle se présente comme un *motus vivendi* propre à refaire l'unanimité nationale.»¹

- **Un héritage encore vivant**

La critique la plus entendue concernant cette période, est d'avoir organisé la collusion entre affaires de l'Etat et haute bourgeoisie. Mais le nouveau pouvoir ne pouvait s'appuyer ni sur la noblesse, qu'il avait exclue, ni sur le clergé préférant l'influence occulte sur les masses à la lumière du débat social, ni sur la paysannerie à la conscience politique trop peu éveillée, ni sur le monde ouvrier naissant favorable aux discours républicains. Ne lui restait que cette bourgeoisie, sensible à l'histoire, à l'idéal politique, à la prospérité du pays. Même s'il est reconnu que, par certains côtés, médiocrité, mesquinerie et immobilisme conduiront parfois les événements, il n'en reste pas moins que cette association, entre élite et pouvoir, cette complicité même, vaudront au régime de durer suffisamment longtemps pour pouvoir transmettre à la nation un héritage utile. Ainsi de la conception budgétaire de l'Etat fondée sur la gestion de bon père de famille, qui vient remplacer celle de l'honneur aristocratique, garant des prêts contractés ; ainsi du régime dualiste où l'équilibre des pouvoirs est un des fondements de gouvernement ; ainsi des axiomes de la vie politique moderne : liberté du suffrage, droit d'expression, responsabilité ministérielle, contrôle parlementaire, ...

En outre, le gouvernement de Louis-Philippe permet à des personnalités sans naissance ni fortune d'accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat.

« Thiers (...) arrive par son mérite et inaugure le type de publiciste à qui le journalisme ouvre l'accès au pouvoir (...) De la composition de son personnel se

¹ *Ibid.* p 88.

dégage plus nettement la vraie nature de l'orléanisme : il ne se réduit pas à l'égoïste défense des intérêts d'une bourgeoisie d'affaires ou de finances.»¹

Il est le gouvernement des « notables, des classes dirigeantes, de toutes les aristocratie, celles de la naissance, de la fortune et de l'intelligence. »²

A ce stade de notre réflexion, et comme pour englober ce qui précède, il convient de mettre en avant ce qui sous-tend cette politique, à savoir l'idéologie orléaniste. « C'est (...) une école de pensée qui s'installe au pouvoir, celle des Doctrinaires : ils en ont gardé les habitudes de réflexion, le tour d'esprit, le goût de la spéculation philosophico-politique. »³

Leurs principaux soutiens : l'Université et la presse. « Appuyée conjointement sur la Sorbonne et le *Journal des Débats*, la monarchie de Juillet fait figure de régime éclairé, comparé à la Restauration. »⁴

Cet état d'esprit, fait de rationalisme et de spiritualisme, porte un nom : le libéralisme. Il demeurera bien après la chute de Louis-Philippe, incarné par Thiers sous la Troisième République.

Reste que ce libéralisme intellectuel n'est pas la démocratie, puisqu'il s'appuie sur le gouvernement des élites. Victor Hugo ne manque pas de s'en apercevoir, lui qui, un temps extrêmement proche des Bertin, s'en éloigne au fur et à mesure que ses propres convictions l'amènent à devenir le « poète de la République ».⁵

Bertin l'Aîné mort, ses fils maintiennent la même ligne de conduite jusqu'à la révolution de 1848. On leur reprochera d'avoir, par leur persistance à soutenir le ministère Guizot, conduit à sa perte la monarchie de Juillet. Mais il faut plutôt chercher

¹ *Ibid.* p 93.

² *Ibid.* p 94.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* p 95.

⁵ Voir aussi l'article du *Charivari* du 1^{er} août 1841 « *Les foudres de M. Bertin* » (ANNEXE III)

dans le développement du mécontentement social et le développement de l'idée révolutionnaire auprès du peuple, les causes du renversement du régime de Louis-Philippe.

Sous le Second Empire, le *Journal des Débats* est républicain « comme on l'était sous l'Empire. Il devient conservateur modéré à l'avènement de la Troisième République. » ¹

¹ MOUSSET Albert, article du *Monde* « La maison de la rue des Prêtres », du 22 décembre 1953.

3. L'HOMME DE CULTURE

A. Une disposition particulière

Louis-François Bertin, et ses frères, de par le poste qu'occupait leur père auprès du duc de Choiseul, eurent donc le privilège de grandir dans une atmosphère on ne peut plus raffinée, conduisant à une remarquable élévation de l'esprit, en matière d'art et littérature.

Etienne François de Choiseul, principal ministre de l'Etat sous Louis XV, de 1758 à 1770, disgracié cette année-là, pour avoir déplu à madame du Barry, s'était retiré au château de Chanteloup, près d'Amboise, où toute l'Europe des Lumières accourait.

Les fils Bertin sont ainsi admis dans l'intimité des écrivains talentueux et des femmes philosophes qui fréquentent la cour.

Dans la correspondance de madame du Deffant, le nom du père de Bertin l'Aîné revient à plusieurs reprises, notamment lorsqu'il tombe malade, peu de temps avant sa mort. « On peut, peut-être, faire des pertes plus sensibles, mais on n'en saurait faire qui causent de plus longs regrets » écrit-elle. ¹

L'éducation sévère et exigeante qu'ils reçoivent de leur mère, puis celle acquise durant leurs humanités au collège de Sainte Barbe, les préparent à comprendre puis à résister au bouleversement révolutionnaire, tout en embrassant la culture européenne du moment.

Une des premières occupations de Bertin l'Aîné, par exemple, est de traduire, en français, des romans anglais. L'on connaît ainsi plusieurs titres (sans malheureusement pouvoir les consulter, du moins cette année, la Bibliothèque Nationale de France, les ayant placés sous le coup d'une procédure de désamiantage) ; il s'agit de *Eliza ou les mémoires de la famille Elderland*, publié en l'An VII (1798-1799), d'un certain A.

¹ *Lettre à l'abbé Barthélemy*, octobre 1774.

Kendall, de *La caverne de la mort* ou encore de *L'église de Saint-Siffrid*, ces deux derniers livres, sans auteurs connus, parus en l'An VIII. Ces œuvres de traduction ont-elles joué un rôle alimentaire ? Lui ont-elles permis d'avoir un premier contact avec le monde de l'édition ? Les questions restent pour l'instant sans réponse.

L'un des rédacteurs des *Débats*, Jean-François Boissonade de Fontarabie, fera paraître, en 1824, un ouvrage intitulé *Œuvres choisies de Bertin*. A part cette mention dans une notice biographique de Boissonade, nous n'en avons trouvé aucune trace...

Ces tentatives de jeunesse sont contemporaines de ses premières armes journalistiques, et des premiers groupes d'opinion auxquels il adhère. Nous avons évoqué le cénacle qu'il présidait à cette époque, avec son frère. S'y retrouvaient le directeur de la *Quotidienne* Joseph Michaud, Fiévée, l'historien Lacretelle, Nicolle, Dussault, l'imprimeur Lenormant,... Leurs discussions portaient évidemment sur la situation politique de la France, mais aussi sur les auteurs classiques, l'histoire et l'humanisme.

Nul doute que toutes ces influences ont concouru à forger l'idéal auquel il se consacra sa vie durant.

B. Rassembler les talents

• A la rédaction du journal

La grande valeur de Louis-François Bertin est d'avoir toujours su déceler les nouveaux talents, encourager les vocations, s'entourer de personnes de qualité, et élargir, de la sorte, la palette de ses collaborateurs.

« Il aimait ses rédacteurs. Il leur donnait des conseils dans leur intérêt et dans celui du journal. Il agissait sur leur cœur et sur leur esprit. Les jeunes avaient pour lui de l'adoration, et les autres, une déférence respectueuse. Il avait une grande puissance et une grande rectitude de jugement. »¹

¹ SAY Léon, article dans *Le Livre du Centenaire du Journal des débats*, Paris, Plon, 1889, p 42.

On trouve alors aux *Débats*, tout ce que la société compte de personnalités, dans les domaines les plus variés. C'est un véritable salon de bonne compagnie.

« C'est surtout au moment où le journal paraissait le matin et se composait le soir, que la salle de la rédaction offrait un aspect vraiment unique dans l'histoire de la presse française. Là, au milieu des rédacteurs quotidiens, se réunissait, avant dîner, vers quatre heures, les membres des diverses académies sortant de l'Institut, les professeurs venant d'achever leur cours à la Sorbonne ou au Collège de France, les présidents, juges, avocats quittant le Palais ou le Conseil d'Etat. C'était l'heure où parvenaient les nouvelles des Assemblées (...) les conversations se prolongeaient quelquefois très avant dans la nuit. »¹

Plusieurs auteurs ont fait remarquer que les journalistes de la rue des Prêtres avaient, au fil des articles, et des réunions inventé un style, que Jean-Jacques Weiss appellera le « débattisme ». Ecrivant à son fils Armand, en 1819, Bertin lui expliquait : « la convenance dans le style, c'est peut-être le plus important de la rhétorique. »²

Cette philosophie de modération, héritée des siècles précédents, devint la marque de l'écriture des rédacteurs des *Débats*.

« on a pu tout dire, et tour à tour approfondir ou effleurer toutes les questions, depuis les graves jusqu'aux plus frivoles. On y parlait toujours à haute voix, mais jamais plus haut qu'il ne convenait. On savait qu'il était d'usage de ne rien outrepasser, l'exagération étant une forme de l'incivilité. »³

Contre-pied voulu ou conjuration inconsciente des outrances révolutionnaire et napoléonienne, cette disposition reflétait sans aucun doute une volonté de contenir les passions humaines, trop souvent synonymes de souffrances.

N'allons pas conclure trop hâtivement que cela empêchait la critique ou imposait à la ligne éditoriale une adhésion aux consensus mous : « l'érudition et la courtoisie étaient telles que l'on pouvait tout dire sans jamais blesser personne. »¹

¹ PEREIRE Alfred, *Op. cit.* p XVI.

² Cité dans SAY Léon, *Op. cit.*, p 47.

³ PEREIRE Alfred, *Op. cit.* p 87.

Nouvelle façon de penser et d'écrire, le journalisme devenait un genre littéraire. « La façon d'écrire les choses l'emportait souvent sur les choses elles-mêmes. »²

Mais le *débatisme* est plus qu'un simple ton de conversation :

« Etre *débatiste*, c'est être, à la fois indépendant et attaché aux traditions. C'est exprimer parfois les idées les plus graves avec enjouement et les plus frivoles avec philosophie. C'est atténuer par un adjectif malicieux un substantif trop élogieux ou acerbe. C'est manier tour à tour le compliment et l'ironie. C'est contempler les spectacles du monde en historien et toujours en français. C'est exposer ses désirs, affirmer ses convictions, défendre ses principes, mais conserver toujours dans les polémiques cette tenue digne et courtoise qui n'en altère ni n'en affaiblit l'efficacité. C'est combattre les opinions des autres en les exposant sans parti pris. C'est résumer un problème ou une situation avec clarté, sobriété, élégance. C'est être éloquent sans pompe, fin sans préciosité, grave sans dogmatisme, mordant sans méchanceté. C'est être mesuré aussi bien dans l'attaque que dans la riposte. C'est être modéré en toute chose. C'est d'autre part utiliser la langue française dans ses plus précieuses ressources. C'est écrire avec force, grâce et pureté. C'est être à la fois profond, alerte, véhément, incisif, frondeur : à ce prix, on peut être un *débatiste*. »³

Orgueil du journal, ce style n'engendrait pas l'uniformité ; les journalistes nouveaux venus, tout comme les plus anciens, pouvaient avoir des goûts et des attachements différents ; il n'était pas nécessaire de « revêtir un costume de circonstance, s'enrouler dans une triple cravate, et donner à ses cheveux un aspect d'ouragan. »⁴

La longue liste de ses collaborateurs, aux tendances littéraires et aux opinions politiques parfois distinctes en atteste.

- **Au salon des Roches**

La société de la Restauration avait remis à l'honneur les salons. Les femmes cultivées reprenaient les traditions des madame du Deffant et des madame Geoffrin, qui

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p 88.

³ *Ibid.* p XIV.

⁴ *Ibid.* p XV.

accueillait Diderot, d'Alembert, Helvétius, Fontenelle, Voltaire, Montesquieu, La Harpe, Marivaux et tant d'autres, au siècle précédent.

« C'est dans ces salons, qu'un esprit qui ne s'imprime pas dans les journaux ou dans les livres et qu'ils ne peuvent remplacer, brillait d'un naturel charmant, tempérant même la polémique de secte ou d'ambition et aidait, en les corrigeant, aux débuts du gouvernement représentatif par une tradition de finesse et d'élégance (...) »¹

Chaque parti avait le sien : madame de Duras, royaliste fervente, mais qui laissait entrevoir une pointe de libéralisme, recevait M. de Chateaubriand, âme de ses entretiens, et une kyrielle de personnages en vue ; madame de Montcalm, sœur du duc de Richelieu, ouvrait sa demeure aux partisans de son frère, dont Lamartine, Villemain, ...

Bertin avait fait l'acquisition, à son retour d'Italie, d'une petite maison, à Bièvres. Il l'avait agrandie, acheté quelques champs voisins, planté quantité d'arbres, et y tenait lui aussi salon.

« Il en avait fait une demeure d'un attrait puissant et délicat. Il y recevait ses amis, les plus illustres personnages de l'Etat, et tous ont subi le charme qui enveloppait toute chose dans cet intérieur de choix. Il est souvent question des Roches dans la correspondance des hommes célèbres et dans les *Mémoires* du temps. »²

L'ambiance y était familiale, et l'on y venait autant pour profiter du cadre champêtre que des rencontres et discussions qu'on y faisait. Chateaubriand et Victor Hugo, Ingres et Berlioz, en étaient les hôtes les plus célèbres.

« Ces villégiatures s'accompagnaient de distractions et de jeux : visites, promenades, excursions ; on jouait des pièces de théâtre, on faisait de la musique ; on se rencontrait souvent dans un cadre différent de celui qu'imposait la vie à Paris, mais les opinions politiques recréaient des coteries qui ne se mêlaient pas. »³

¹ VILLEMMAIN, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, Paris, Didier, 1854, p 454.

² CAVALIER Auguste, Op. cit. p 15.

³ BROSSARD Michèle, Introduction à *Bièvres et ses célébrités au XIXe siècle*, Chartres, Durand, 1988.

Certains invités séjournèrent même très longtemps aux Roches ; Victor Hugo et les siens y passèrent plusieurs étés, entre 1830 et 1836.

« L'habitation, bordée par la Bièvre, laissait voir un horizon fait à souhait pour leur plaisir (...) C'était des grottes à l'eau jaillissante, d'étroits ruisseaux au murmure monotone et doux, des roses, parfums de l'air. Des cygnes se baignaient sur l'étang, près d'eux, des paons ouvraient leur éblouissante aigrette. Les chênes séculaires laissaient voir à travers leurs branches, gazons et prés, kiosques et pavillons. »¹

Le soir, après les travaux de la journée, on se retrouvait pour le dîner et la soirée. Musiciens, peintres et auteurs présentaient leurs créations ; politiques et journalistes parlaient du gouvernement idéal.

L'endroit fut fréquenté par de nombreux artistes, déjà célèbres ou en passe de le devenir. Il y avait ceux de l'école classique, comme Dominique Ingres, qui peignit, en 1832, le fameux tableau représentant le directeur du *Journal des Débats*. L'œuvre obtint au salon de 1833, puis lors de l'exposition universelle de 1855, l'un des plus grands succès de l'art contemporain. Il est maintenant conservé au Louvre.

« Il est là, devant nos yeux, assis dans son fauteuil, les deux mains sur les genoux. « *C'est ainsi*, dit un critique de l'époque, *qu'il pose tous les jours devant sa famille et ses amis ; c'est de cet air attentif qu'il écoute tous ceux qui lui parlent, jeunes gens ou gens de son âge ; c'est avec ce visage-là que je 'ai vu assister aux événements de ces dernières années... C'est lui tout entier. C'est une épopée.* » »¹

Girodet Trioson, autre peintre classique, considéré comme l'un des meilleurs élèves de David, décorateur du château de Malmaison pour Bonaparte, grand prix de Rome, était également un habitué des Roches.

Edouard Bertin, second fils de Bertin l'Aîné, sera l'élève de l'un et de l'autre. Son œuvre comprend plus de trois mille cinq cents tableaux et dessins, et s'oriente vers un paysagisme original, que les toiles peintes durant son voyage de quatre années en Italie, expriment avec éloquence.

¹ HUGO Adèle, *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, Paris, Plon, 1985.

Il y a ceux qui apportent le souffle nouveau du romantisme : Louis Boulanger, ami et collaborateur de Victor Hugo, Paul Delaroche, sont les plus connus de ces jeunes révolutionnaires.

Il est encore un autre peintre qu'il convient d'évoquer ici : Victor Mottez. Qualifié d'« Ingriste », ce portraitiste a été, en outre, l'un des plus grand fresquiste qu'on ait connu depuis le Moyen Age. Il exécute pour le salon des Bertin, rue des Saint-Pères, à Paris, deux fresques,² en 1846 et 1847 : *La Danse* et *La Musique*. Commande des fils de Bertin l'Aîné, ces œuvres rassemblent, en un tableau allégorique, une grande partie des familiers des Bertin. Pour *La Danse*, Mottez a représenté Mesdames Jules Janin, Julie Mottez et Cuvillier-Fleury, en tenues antiques, esquissant une ronde distinguée. Pour *La Musique*, rassemblés autour de Louise Bertin, la Muse, on aperçoit les mêmes, plus mesdames Armand Bertin, Adèle Hugo, Bertin l'aînée, Edouard Bertin, Desaux, messieurs Victor Hugo, Bertin l'Aîné, Jean-Jacques Dolfus, Ingres, Silvestre de Sacy, Cuvilliers-Fleury, Bertin de Veaux fils, Jules Janin, Armand et Edouard Bertin, ainsi que Léopoldine Hugo.

Ces magnifiques fresques, qui ornaient le domicile parisien d'Armand Bertin, ont, hélas, disparues. A la mort d'Armand Bertin, sa fille, Marie, devant déménager, demande à Mottez la permission de les détruire : « Vous comprendrez certainement combien il nous serait dur de laisser dans une maison étrangère les portraits de mon père, de ma mère et de tant de nos amis » lui écrivait-elle le 20 février 1854.³

La musique n'est pas en reste, avec d'illustres visiteurs : Rossini et Liszt, qui sont conviés pour les représentations d'opéras données aux Roches, Gounod, Meyerbeer, Ambroise Thomas, ...

Il faut dire que Louise, la fille de Bertin, élève de François-Joseph Fétis, est une artiste accomplie, qui, en plus de manier fort sensiblement la plume – elle est l'auteur de deux recueils de poésies -, a composé plusieurs œuvres musicales.

¹ PEREIRE Alfred, *Op. cit.*, p XII.

² Voir ANNEXE IV

³ GIARD René, *Victor Mottez*, Paris, s.d.

Le 25 août 1825, dans l'orangerie transformée en théâtre, et sous la direction de Fétis, Armand Bertin, le poète Antony Deschamps, Le Sourd et quelques autres interprètent, devant Rossini venu tout exprès, *Guy Mannering*, opéra semi sérieux tiré d'un roman de Walter Scott, dont les paroles et la musique sont de Louise.

En 1827, la musicienne fait représenter à l'opéra, le *Loup-garou*, opéra comique en un acte, sur un livret de Scribe et Mazères. L'œuvre n'obtiendra pas le succès escompté.

Louise ne se décourage pas et crée une adaptation du *Faust* de Goethe, intitulée *Fausto*, qu'elle donne au Théâtre Italien de Paris. Il y sera chanté trois fois, en 1831.

Et surtout, elle va s'atteler à sa plus grande œuvre, une adaptation de *Notre Dame de Paris*, que Victor Hugo a consenti de réécrire, pour elle. De 1831 à 1836, le poète et la musicienne auront de longues séances de travail, une correspondance régulière, et un engagement commun pour ce projet. *La Esmeralda*, opéra en quatre actes, fruit de leur association, sera joué à l'opéra, devant le duc et la duchesse d'Orléans, Chateaubriand, et un parterre des plus illustres, en 1836. Malheureusement, les opposants du père et du *Journal des Débats* maniganceront pour que la pièce soit retirée de l'affiche.¹

Louise composera quelques œuvres instrumentales ainsi qu'une suite de ballades pour piano et voix, mais ne connaîtra pas, de par son sexe et son nom, la carrière qu'elle méritait.

N'oublions pas de citer Berlioz, qui tient, aux *Débats*, la critique musicale de 1835 à 1863. Il sera aussi celui qui supervisera les répétitions, et qui dirigera l'orchestre pour la *Esmeralda*.

Parmi les grands écrivains accueillis aux Roches, Chateaubriand, l'ami flamboyant, paraît être le trait d'union entre la littérature du siècle précédent et les nouvelles aspirations du romantisme. Il réside à Chatenay-Malabry, et rend souvent visite à son voisin et « gros ami Bertin », comme il l'appelle.

¹ Pour de plus amples développements, voir notre travail de maîtrise : *Victor Hugo aux Roches*, Université d'Angers, 2005.

Les romantiques sont les bienvenus, tant monsieur Bertin fait preuve d'ouverture et de sagacité. Antony Deschamps, Sainte-Beuve, et Hugo séjournent à maintes reprises à Bièvres. Ce dernier y composera nombre de poèmes sur la vallée, l'amour et le temps qui passe, regroupés dans quatre recueils. ¹

C. Influence des *Débats* sur les lettres

- A propos du classicisme

Avant d'être l'expression d'un conservatisme opposé au modernisme, l'engouement des Bertin pour la culture classique fut un vrai acte de résistance, sous le Consulat et l'Empire.

« Toutes les idées justes, tous les principes sains et raisonnables avaient été effacés d'une manière si complète, qu'on en avait presque perdu jusqu'à la mémoire (...) C'était une nouveauté, dans ce temps là que d'appeler Racine un grand poète, une nouveauté que de croire Boileau un excellent écrivain, une nouveauté que d'admirer, dans Bossuet, la parole humaine élevée à sa plus haute expression. » ²

La feuille des Bertin s'attacha donc à faire revivre ce patrimoine culturel, laissé sous silence depuis la Révolution.

« M. De Sacy, qui semblait venir en droite ligne de Port-Royal, apportait avec lui toute la gravité du dix-septième siècle chrétien. Aux *Débats*, on aime le dix-septième siècle autant pour la force de sa doctrine que pour le charme de son art. Quant à l'humanisme du seizième siècle, avec son ardente vie littéraire et ses polémiques passionnées, il semble revivre à l'aise dans ce vieux quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois (...) il n'est pas jusqu'à l'antiquité grecque et latine que l'érudition de ces Messieurs n'ait rendu exquise et accessible. » ³

Le souvenir passait pour alors pour de l'invention.

¹ *Les Feuilles d'automne, Les Chants du crépuscule, Les Voix intérieures et Les rayons et les ombres.*

² NETTEMENT Alfred, *Op. cit.*, p 103.

³ PEREIRE, *Op. cit.* P XIII.

La littérature impériale était, selon Nettement, « un pâle reflet de l'école du dix-huitième siècle ». N'y incluons ni Benjamin Constant, ni Joseph de Maistre, ni Chateaubriand, qui se tenaient hors de l'influence de l'empereur. Voltaire, et les philosophes des Lumières incarnaient le mieux cette école matérialiste et (aux yeux de beaucoup) païenne. Fiévée en tête, les journalistes des *Débats* ne manquaient pas de les tourner en ridicule. On accusait le patriarche de Ferney d'avoir été un mauvais français, et l'on avançait des preuves. « Il y avait un rédacteur (...) qui s'était spécialement chargé de les chercher dans les ouvrages de Voltaire. ¹»

A propos des Bertin, « Napoléon avait dit : « *Laissons leur la république des lettres.* » C'est dans cette république que le *Journal des Débats* se réfugia. » ² Nous l'avons évoqué au début de cette étude, les rédacteurs utilisaient les références aux œuvres classiques pour blâmer la politique de l'empereur, par d'habiles allusions. Mais, la rubrique des Variétés, étaient aussi l'occasion donnée aux spécialistes qu'étaient De Féletz (traducteur d'Horace dans la collection Pancoucke), Fiévée (auteur d'une *Notice abrégée de la Vie du bon prélat* en l'honneur de Fénelon), Hoffmann (créateur d'*Adrien, empereur de Rome*, opéra en trois actes et vers libres), de diffuser cette érudition auprès des lecteurs, tout en en soulignant l'actualité.

Ce retour aux sources fit dire à Chateaubriand que le *Journal des Débats* « faisait renaître le goût dans le style et l'ordre dans l'Etat. »

Le même Chateaubriand, que l'on ne peut qualifier ni tout à fait de classique, ni tout à fait de romantique, eut maille à partir avec la rédaction des *Débats*, avant d'en devenir la tête pensante. Le journal des Bertin avait encensé le *Génie du Christianisme*, mais sous la plume d'Hoffmann, il fit reproche à Chateaubriand de la sortie des *Martyrs*, s'indignant du rapprochement profane qu'on y trouvait entre la Bible et la Mythologie.

« Ne voilà-t-il pas que les chrétiens de France, à qui j'avais rendu de si grands services en relevant leurs autels, s'avisèrent bêtement de se scandaliser sur la parole évangélique de M. Hoffmann ! Ce titre des *Martyrs* les avait trompé ; ils

¹ NETTEMENT Alfred, *Op. cit.*, p 125.

² *Ibid.* p 220.

s'attendaient à lire un martyrologe et le tigre, qui ne déchirait qu'une fille d'Homère, leur parut un sacrilège » s'en offusquait l'auteur. ¹

- **A propos du romantisme**

Un journal peut vouloir combattre un genre, une mode, mais il est peut tout autant ne réussir qu'à l'amplifier. Il en fut ainsi du romantisme. A trop vouloir le dénoncer, les rédacteurs des *Débats* l'ont, dans un premier temps, rendu familier au public, pour se voir ensuite contraints de reconnaître son importance.

En ce qui concerne cette école littéraire majeure, l'esthétique précéda les poèmes, les théories les chefs-d'œuvre.

« Jusqu'en 1820, le romantisme ne fut qu'une doctrine. Les écrivains des *Débats* étaient des classiques ; tous, excepté Nodier, combattirent le romantisme et les romantiques (...) tout en admirant parfois l'œuvre des hérétiques. » ²

Geoffroy fut l'un des premiers à les railler. Il écrivait, en 1805, « *Werther*, de je ne sais quel poète allemand », n'entendait rien aux tentatives des nouveaux auteurs, les accusant de « fouiller le fumier » de Shakespeare, et critiquant leurs emprunts aux sources impures :

« C'est une folie de faire aujourd'hui des comédies et des tragédies à la Shakespeare ; il y a trop longtemps que la mode en est passée (...) le poète qui nous promet une pièce shakespearienne est précisément l'architecte qui prétend nous égayer la vue avec un bâtiment gothique. » ³

Les journalistes de la rue des Prêtres, mènent donc l'offensive. Ni la *Littérature dramatique* de Schlegel, ni la *Littérature du midi de l'Europe* de Sismondi, encore moins *de l'Allemagne* de madame de Staël, ne trouvent grâce à leurs yeux. Auger emploie les grands mots : « production absurde, monstrueuse et ennuyeusement immorale »⁴. L'abolition des trois unités est condamnée par Dussault, et même De Féletz. Hoffmann parle de « renégats littéraires », de « genre anglo-tudesque », de

¹ CHATEAUBRIAND François-René, *Op. cit.* p 492.

² HALLAYS André, *Le Livre du Centenaire du Journal des débats*, Paris, Plon, 1889, p 533.

³ *Journal des Débats*, 11 mars 1809.

⁴ *Journal des Débats*, 16 mai 1810.

« muses dissolues »¹, et déclame : « le talent restera dans son sanctuaire (...) il restera fidèle au culte du dieu des vers.»²

Heureusement, les romantiques ont un allié dans la place.

« Durant les premiers âges du romantisme, Charles Nodier fut le seul qui, dans le *Journal des Débats*, prit parti pour les théories nouvelles (...) Nodier était déjà l'auteur d'un *Dictionnaire des onomatopées*, et d'un petit roman « wertherien » *Les Tristes* (...) En ces deux ouvrages (...) apparaissent clairement ses tendances romantiques (...) il montre comment la langue, épuisée, desséchée, peut-être de nouveau vivifiée par l'emploi des vieux mots tombés en désuétude (...) il estime que des pensées neuves exigent des expressions neuves. »³

Son collègue Boissonade stigmatise son « sentimentalisme germanique »⁴. Aussi, dans un premier temps, et comme pour tempérer ses élans, Nodier ne se prive-t-il pas d'émettre des critiques impitoyables sur les pièces de théâtre ou romans qui imitent les œuvres anglaises ou allemandes. Mais il s'enhardit peu à peu, et dans des articles ultérieurs, souligne favorablement l'étrangeté de certains tableaux de la *Littérature slave*. Ces articles, on s'en doute, ne plaisent qu'à moitié à ses collaborateurs...

Béquet dira de lui, dans le numéro des *Débats* du 30 avril 1820, qu'il s'écarte trop souvent du « goût simple et vrai de la bonne littérature. »

A la mort de Geoffroy, Nodier reprend le feuilleton dramatique, et donne une nouvelle orientation à ses chroniques. Il cite volontiers Shakespeare, fait même l'éloge de Goethe, et rédige, en novembre 1818, trois articles sur le livre de madame de Staël, dans lesquels il expose et défend la théorie romantique, affirmant : « il y a incontestablement pour le goût le plus sévère une mine précieuse à exploiter dans les écrivains romantiques. » Enfin, abordant l'avenir du théâtre en France, il développe des idées quelques peu révolutionnaires en la matière, définissant le mélodrame comme « la tragédie romantique des Allemands ».

¹ *Journal des Débats*, 6 février 1815.

² *Journal des Débats*, 23 septembre 1816.

³ HALLAYS André, *Op. cit.*, p 536.

⁴ *Journal des Débats*, 19 juillet 1806.

L'histoire le reconnaît comme le véritable précurseur de l'école de 1830.

« Le premier, dans *Jean Sbogar*, paru en 1818, il a écrit un roman historique à la façon de Walter Scott, le premier, il a imité le fantastique des drames anglais ou allemands, dans le *Vampire* et dans *Bertram* ou le *Château de Saint-Aldobrand*. Enfin, il a collaboré à deux publications où tout le romantisme devait chercher ses modèles, ses arguments et son érudition : la *Collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, et les *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*. Du premier (...) devait sortir la poétique de *Cromwell* et d'*Hernani* ; du second, le goût du gothique, la révélation du moyen âge, l'inspiration de *Notre-Dame de Paris*. »¹

En 1824, Nodier se retire à l'Arsenal où il a été nommé bibliothécaire. Son salon accueillera alors les jeunes talents de la nouvelle école ; ces fameuses soirées seront décrites par Dumas et chantées par Musset.

Les *Débats* publient, à partir de 1820, les œuvres des jeunes défenseurs de la nouvelle école littéraire, qu'il s'agisse de Vigny, Deschamps, Hugo, bien qu'elles ne fassent pas l'unanimité.

De Féletz, esprit délicat, est pourtant sensible aux beautés des *Méditations* de Lamartine, mais, y détectant l'influence de Rousseau, il conseille à l'auteur de « faire des efforts pour s'approcher plus près de son modèle. »¹ Cette critique sera récurrente envers nombre de romantiques. Hoffmann demeure parmi les plus violents ; il oppose Horace à Guizot, - qui a commis le crime de publier une brochure sur *Shakespeare et la poésie dramatique* -, dans une querelle où la stature du premier l'emporte sur celle du second.

La controverse entre ce dernier journaliste et Hugo est connue. Le 14 juin 1824, un article d'Hoffmann, signé « Z », va contribuer au développement de ce « romantisme », qu'il comptait pourtant ridiculiser. Le journaliste critique sévèrement les *Nouvelles Odes*, dénonçant notamment « le langage des muses germaniques ». Hugo rédige alors une longue réponse, publiée dans le numéro du 26 juillet 1824 du *Journal des Débats*. Il y reprend point par point, en une haute démonstration rhétorique, citant maints

¹ HALLAYS André, *Op. cit.*, p 540.

exemples, que le reproche qui lui est fait d'associer abstractions et réalités, se rencontre chez les plus grands classiques, Horace, Virgile, la Bible, ou Rousseau. « *Il suit de là, toujours d'après votre système, qu'il n'existe aucune différence réelle entre ces deux genres* » fait-il remarquer.

Comme, plus tard, les impressionnistes, les romantiques, dans une posture de défi, reprendront ensuite à leur compte et mettront en valeur le vocable, employé au départ, pour les dénigrer.

Les choses évoluent tout de même, petit à petit :

« Sous la Restauration, une troupe d'écrivains nouveaux prit, (...) aux *Débats*, la place des rédacteurs de l'Empire. On lut alors, (...) des articles de Villemain (...), Saint-Marc Girardin, de Sacy, Nisard (...). Ceux-ci apportaient dans leurs jugements des vues plus larges, une intelligence plus souple ; mais ils restaient, malgré tout, comme leurs prédécesseurs, fidèles à l'orthodoxie classique. »²

Commentant les drames de Schiller, Villemain, qui dispense un cours à la Sorbonne sur l'histoire médiévale, déclare que le choix de sujets «choisis dans les mœurs chevaleresques et superstitieuses du moyen-âge» lui paraît naturel³ ; Béquet, par ailleurs implacable envers Hugo, place le *Cinq-Mars* de Vigny, « parmi les livres originaux et distingués de notre époque »⁴ ; Saint-Marc Girardin apprécie fort Emile Deschamps ; Nisard prend parfois la défense de Victor Hugo.

D'autres restent plus prudents, tel Sylvestre de Sacy, ou demandent à l'avant garde littéraire de ne pas devenir à son tour intolérante, tel Doudan.

Nodier parti, aucun de ces hommes ne va, cependant, se faire le chantre du romantisme. Aucun, sauf un, et non des moindres : Bertin l'Aîné lui-même !

« Le directeur du journal (...) manifestait (...) une vive admiration. Grâce à lui, les classiques durent souvent se montrer d'humeur moins belliqueuse. « *Que de fois,*

¹ *Journal des Débats*, 1^{er} avril 1820

² HALLAYS André, *Op. cit.*, p 542.

³ *Journal des Débats*, 30 novembre 1821.

⁴ *Journal des Débats*, 18 août 1826.

raconte Jules Janin, *M. Bertin (...), quand le Journal des Débats se déchaînait contre les poètes nouveaux, apaisait la tempête et, lisant tout haut le livre attaqué, démontrait aux plus hostiles des beautés que ces entêtés ne voulaient pas voir !¹ » C'est aussi grâce à Bertin que les ouvrages encore inédits des poètes les plus illustres furent insérés dans le journal. »²*

La sollicitude avec laquelle le directeur des *Débats* entourait notamment Victor Hugo, sa famille et ses amis, lorsqu'ils résidaient plusieurs semaines, chaque année, aux Roches, n'était donc pas feinte. Les fils Bertin assisteront aux lectures des drames de Hugo, chez lui ; le *Journal des Débats* fera paraître ses odes en avant-première, publiera plusieurs lettres du poète, et sera l'un des seuls organes de presse à ne pas éreinter *Hernani*.

Après 1830, classiques et romantiques cohabitent dans les pages des *Débats*. Sainte-Beuve y entre en 1828 ; Berlioz en 1835 ; les querelles de chapelle n'ont plus lieu d'être.

- **La diffusion culturelle**

Tout au long du dix-neuvième siècle, et durant la première moitié du vingtième siècle, le *Journal des Débats* sera un vecteur respecté des arts, des sciences et des lettres. La liste impressionnante de ses collaborateurs couvre dix pages du livre de Pereire.

Notons simplement, en guise de florilège, les noms d'Ampère, Foucault, Leverrier, Maspéro, Trousseau, Viollet-le-Duc, Littré, parmi beaucoup d'autres scientifiques, ceux d'artistes comme Berlioz, Liszt, Wagner, Giacometti, et l'armée en marche des hommes de plume : Lamartine, Deschamps, Nodier, Musset, Sainte-Beuve, Guizot, Barbey d'Aurevilly, Henri de Régner, Charles et Paul de Rémusat, Ernest Renan, Paul Féval, Heredia, Taine, Romain Roland, et Bergson pour ne citer que ceux-là !

¹ JANIN Jules, *Littérature dramatique*, t. IV, p 360.

² HALLAYS André, *Op. cit.*, p 544.

Après la disparition de Bertin l'Aîné, une des grandes contributions du journal fut de lancer les romans populaires sous forme de feuilletons. Les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue, paraissent en 1842 ; les lecteurs font la queue dès le matin au siège du journal ! Le *Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas, est publié de 1844 à 1846 ; *François le champi* de George Sand, en 1848. Honoré de Balzac livre, quant à lui, *Modeste Mignon*.

Alfred de Musset et Nicolas Gogol signèrent aussi des feuilletons. Plus tard, il y aura Jules Verne, Tourguenieff, Hector Malot, Tolstoy, Dostoïevski, Guy de Maupassant, Anatole France, René Bazin !

En leur siècle, les *Débats* sont lus dans toute l'Europe et jusqu'en Russie.

CONCLUSION

Cette première moitié du dix neuvième siècle a vu se mettre en place, peu à peu, et avec de multiples soubresauts, les fondements de notre société moderne : la conquête du droit de la presse, les avancées politiques et la construction des mécanismes parlementaires et électifs, la propagation des idées et des savoirs sur une plus grande échelle que par le passé. Des hommes comme Bertin, et des institutions comme leurs journaux, en ont été les acteurs.

Cela ne plut pas à tout le monde :

« En 1890, les *Etudes religieuses* des PP. Jésuites, passant en revue la presse française, rendaient ce jugement sévère (...) sur les *Débats* : « *En économie politique, le saint-simonisme ; en philosophie, le positivisme matérialiste ; en littérature, le romantisme ; en morale, l'autonomie de la raison et la pornographie d'Eugène Sue ; en pédagogie, le monopole universitaire, ont trouvé dans ses colonnes libre accueil. L'université y a toujours été soutenue et célébrée, l'Eglise catholique combattue et calomniée.* » »¹

Nous avons montré que cela n'était pas tout à fait exact. Le romantisme eut de nombreux contradicteurs, et la religion d'ardents défenseurs, par exemple. De plus, Bertin n'était pas un positiviste, car trop chrétien, artiste et modéré pour embrasser sans discernement une idéologie matérialiste. Il n'était pas non plus idéaliste, car trop attaché aux traditions de la raison, et trop concret. Mais, cela tend à prouver, en tous cas, le rôle joué par le journal des Bertin quant à la remise en cause des idées figées et à l'évolution des conceptions de son siècle.

L'avis de Sirven nous paraît davantage correspondre à la réalité :

« Il y a en France, trois publications qui ont une importance capitale et jouissent du privilège de tenir les chancelleries attentives à leurs faits et gestes ; c'est le *Correspondant*, organe du catholicisme éclairé, la *Presse*, organe des intérêts matériels, et, par dessus tout, le *Journal des Débats*, organe de la littérature et du bon sens, ce terrible ennemi de l'hypothèse, de l'arbitraire et des systèmes. »¹

¹ CAVALIER Auguste, *Op. cit.* p 16.

On peut se demander, dans ces conditions, pourquoi Bertin et les *Débats*, éléments majeurs de ce quatrième pouvoir naissant, n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques plus nombreuses. Nous avancerons plusieurs hypothèses.

La première est qu'ils ont sans doute pâti de la mauvaise réputation faite à la bourgeoisie de la monarchie de Juillet, comme le souligne René Remond. Préjugés opportunistes, ou pire encore, représentants d'une élite corrompue par le désir de conservatisme, ils n'ont pas l'éclat des révolutionnaires, ou la célébrité posthume des hommes d'Etat autoritaires.

La deuxième, c'est que le *Journal des Débats*, ayant continué de paraître pendant l'Occupation, fut justement suspendu pour cette raison, à la Libération. N'y aura-t-il pas perdu, de ce fait, un peu de sa réputation et de son intérêt ?

La troisième tient au nombre considérable d'organes de presse parus puis disparus à ce jour, et à l'oubli insidieux qui tend à rejeter dans l'ombre certaines de ces publications.

Quoi qu'il en soit, nous espérons avoir pu, modestement, rappeler l'histoire brillante de l'institution des *Débats* et de son plus illustre dirigeant. Nous serions également heureux d'avoir contribué à remettre en mémoire leurs apports, qui peuvent s'avérer salutaires au moment où, dans nos démocraties, ces mêmes questions de liberté d'expression, de représentation populaire, et de développement culturel, restent, à n'en pas douter, à défendre et à consolider.

¹ SIRVEN Alfred, *Op. cit.* p 22.

ANNEXE I

Extrait d'un article paru dans le Journal des Débats, le 25 octobre 1825.

(...) Nous allons faire notre profession de foi.

Attachés à la Famille royale par amour, fidélité, devoir, honneur, nous avons eu le bonheur de lui rendre quelques services, et nous sommes toujours prêts, s'il était nécessaire, à faire pour elle des sacrifices que ne feraient pas ceux dont les systèmes sont aujourd'hui écoutés. Partout où sera la couronne, là nous serons : nous vivrons et nous mourrons pour sa cause sacrée.

Attachés à l'ordre monarchique par raison, nous regardons la monarchie constitutionnelle comme le meilleur gouvernement possible à cette époque de la société.

Mais si l'on veut tout réduire aux intérêts *personnels*, si l'on suppose que pour nous-mêmes, nous croirions avoir tout à craindre dans un Etat républicain, on est dans l'erreur.

Nous traiterait-il plus mal que ne nous a traités la monarchie ? Deux ou trois fois dépouillés pour elle et par elle, l'Empire qui aurait tout fait pour nous si nous l'avions voulu, nous a-t-il lui-même plus rudement reniés ? Nous avons horreur de la servitude, la liberté plaît à notre indépendance naturelle : nous préférons cette liberté dans l'ordre monarchique, mais nous la concevons dans l'ordre populaire. Qui a moins à craindre de l'avenir que nous ? Nous avons ce qu'aucune révolution ne peut nous ravir : sans place, sans honneurs, sans fortune, tout gouvernement qui ne serait pas assez stupide pour dédaigner l'opinion, serait obligé de nous compter pour quelque chose. Les gouvernements populaires surtout, se composent des existences individuelles, et se font une valeur générales des valeurs particulières de chaque citoyen. Nous serons toujours sûrs de l'estime publique, parce que nous ne ferons jamais rien pour la perdre, et nous trouverions peut-être plus de justice parmi nos ennemis que chez nos prétendus amis. Le temps des ingratitude républicaines est passé, parce qu'on a reconnu que l'ingratitude est stérile, et en dernier résultat funeste.

Ainsi, de compte fait, nous serions sans frayeur des républiques, comme sans antipathie entre leur liberté : nous ne sommes pas rois, nous n'attendons point de couronne, ce n'est pas notre cause que nous plaidons : mais nous aimons à le répéter : notre dévouement à la légitimité est sans bornes, comme sans intérêt personnel. Nous mourrons dans les doctrines les plus sincères du royalisme ; royalisme d'autant plus assuré qu'il est dépouillé pour nous de toute illusion, qu'il n'est point fondé sur un penchant servile, et qu'il vient du choix réfléchi d'un esprit sans préjugés politiques. (...)

ANNEXE II

Article paru dans le Journal des Débats, le 10 août 1829

Ainsi, le voilà encore une fois brisé, ce lien d'amour et de confiance que manifestait le peuple au monarque ! Voilà encore une fois la Cour avec ses vieilles rancunes, - L'imagination avec ses préjugés, le Sacerdoce avec sa haine de la liberté qui viennent se jeter entre la France et son Roi. Ce qu'elle a conquis par quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte ; ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment.

Et quels conseils perfides ont pu égarer ainsi la sagesse de Charles X et le jeter, à cet âge où le repos autour de soi est la première condition de bonheur, dans une nouvelle carrière de discordes ? Et pourquoi ! Qu'avons-nous donc fait pour que notre Roi se sépare ainsi de nous ? Jamais peuple fut-il plus soumis à ses lois ? Où l'autorité royale a-t-elle reçu la moindre atteinte, la justice quelques obstacles à sa force ? La religion n'est-elle pas toujours entourée de nos respects ?

Il y a un an, à cette même époque, Charles X alla visiter ses provinces du Nord : nous invoquons son souvenir par quels témoignages d'amour et de reconnaissance il fut accueilli ! Cette touchante image d'un père, environné de ses enfants, devient alors une heureuse réalité : aujourd'hui, il trouverait encore partout des sujets fidèles, mais partout affligés d'une défiance imméritée.

Ce qui faisait surtout la gloire de ce règne, ce qui avait rallié autour du trône les cœurs français, c'était la modération dans l'exercice du pouvoir, la modération ! Aujourd'hui, elle devient impossible. Ceux qui gouvernent maintenant les affaires, voudraient être modérés qu'ils ne le pourraient. Les haines que leurs noms réveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être pas rendues. Redoutés de la France, ils lui deviendront redoutables. Peut-être dans les premiers jours, voudront-ils bégayer les mots de Charte et de Liberté : leur maladresse à dire ces mots les trahira ; on n'y verra que le langage de la peur ou de l'hypocrisie. Quelle liberté, grands Dieux ! Quelle égalité que celle qui nous viendrait d'eux.

Que feront-ils cependant. Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes ? Les baïonnettes, aujourd'hui, sont intelligentes : elles connaissent et respectent la loi. Incapables de régner trois semaines avec la liberté de la presse, vont-ils nous la retirer ? Ils ne le pourraient qu'en violant la loi consentie par les trois pouvoirs, c'est-à-dire, en se mettant hors la loi du pays. Vont-ils déchirer cette Charte qui a fait l'immortalité de Louis XVIII et la puissance de son successeur ? Qu'ils y pensent bien ! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi : il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden ! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre ! Malheureuse France, malheureux Roi !

ANNEXE III

Article de couverture du numéro 213 du Charivari, le 1^{er} août 1841

LES FOUURES DE M. BERTIN

Depuis quelques jours, Jupiter-Bertin, armé d'un triple carreau, fronce les sourcils et fait trembler d'un seul signe l'Olympe de la rue des Prêtres. Les dieux et les demi-dieux, les rédacteurs et les demi-rédacteurs, ceux qui président aux destinées de la première colonne, comme ceux qui n'ont dans leurs attributions que le simple entrefilet, M. Saint-Marc Girardin comme M. Alloury, M. de Sacy comme M. Barrière, M. Michel Chevalier comme le garçon de bureau qui lui porte ses épreuves, sont plongés dans la consternation. « Que signifie cette fureur concentrée, se disent-ils, et sur qui va tomber la colère vengeresse du maître ? »

Rassurez-vous, infortunés rédacteurs ; montre-toi au grand jour, Saint-Marc Girardin ; essuie tes larmes Ô Barrière ! cessez de craindre de Sacy, Chevalier, Alloury ; rassure ta femme et tes cinq enfants, timide garçon de bureau : le père Bertin est furieusement en colère, mais ce n'est pas contre vous ; Jupiter tonne, mais seulement contre M. Arzac et contre la révolution de juillet.

Ce sont là, pour le moment, les deux principales antipathies de la famille Bertin.

M. Arzac, maire provisoire de Toulouse, que le gouvernement vient de sacrifier à ses rancunes, s'est permis d'adresser à ses concitoyens une proclamation dans laquelle il les engage à célébrer les anniversaires du 14 juillet 1789 et des trois journées de 1830. M. Arzac confond, avec juste raison, dans une même manifestation, deux événements qui ont la même cause, deux faits dont le second n'a été que le contre-coup de l'autre ; il restitue ainsi à la révolution de juillet son origine populaire. Mais cela ne fait point le compte de M. Bertin, et voilà pourquoi il s'évertue depuis trois jours à foudroyer M. Arzac et à démontrer ce que c'est que la révolution de juillet.

Il est bien temps qu'on nous l'apprenne, car franchement nous commençons à perdre à cet égard le fil de nos idées. Il paraît, du reste, que jusqu'ici cet événement n'a été envisagé que sous un jour tout à fait faux. Si nous voulons enfin savoir la vérité à cet égard, il faut absolument prendre la peine de lire le *Journal des Débats*. La corvée est pénible, nous le savons ; mais que ne ferait-on pas pour savoir au juste ce que c'est que la révolution de juillet ?

Nous allons vous le dire d'après l'organe de la cour ; ou plutôt pour vous dire ce qu'elle est, nous vous dirons ce qu'elle n'est pas, toujours d'après le même organe.

La révolution de juillet n'est point une insurrection.

Elle ne s'est point faite en haine de l'étranger.

Elle n'a point eu pour but l'abolition des traités de 1815.

Et la preuve de ce que j'avance, ajoute le *Journal des Débats*, c'est que je ne me suis point insurgé ; car on ne peut appeler insurrection ma fameuse phrase : « Malheureuse France ! Malheureux roi ! » c'est que je n'ai jamais éprouvé aucune haine pour l'étranger, et enfin c'est que je ne désire nullement l'abolition des traités de 1815.

C'est bien là le raisonnement d'un homme exaspéré. Mais ce n'est pas tout encore. Les républicains, poursuit M. Bertin, ne doivent pas aimer la révolution de juillet ; je suis même sûr qu'ils la détestent et qu'ils la maudissent. Nous le croyons parbleu bien ! S'il s'agit de la révolution de juillet comme vous l'entendez, quel est

l'homme, à moins qu'il ne soit conseiller d'Etat, receveur général, garde municipal, pair de France ou fournisseur du ministère de la guerre, qui osera avouer ses sympathies pour un tel régime ?

La démocratie ne s'associe pas, dites-vous, aux réjouissances de ces jours derniers ; elle a, ma foi parfaitement raison d'agir ainsi ; amusez-vous tant que vous voudrez, M. Bertin, montez au mât de cocagne, si cela vous convient ; mais souffrez que d'autres ne partagent point votre délire. Etrange solennité nationale que celle où la police fait enlever un mannequin habillé de rouge, sous prétexte que ce mannequin, servant de point de mire à des tireurs de cible, pouvait, en raison de la couleur de son vêtement, passer pour une caricature contre l'Angleterre !

Il n'y a pas de raison pour s'arrêter en si beau chemin. Dans quelque temps il sera défendu aux citoyens de porter des redingotes vertes, parce que le vert est la couleur des uniformes russes ; le blanc, le bleu, le gris seront également interdits comme représentant les couleurs de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière. On ne nous laissera plus que le noir, en signe de deuil sans doute.

Oui, estimable M. Bertin, nous concevons votre joie, mais nous ne la partageons pas. Il y a longtemps que la France s'est séparée de vous pour célébrer les anniversaires qui peuvent lui rappeler sa gloire. Vous et le parti que vous représentez, vous êtes totalement en dehors des manifestations de l'esprit national. En arrière de votre temps et comme étrangers au milieu de votre patrie, vous avez des sentiments que personne ne partage, vous parlez une langue que personne ne comprend. Vos sophismes ont pu égarer quelques intelligences faibles, mais la vérité finit par se faire jour, et cette vérité que vous niez aujourd'hui, vous savez de quel nom elle s'appellera demain.

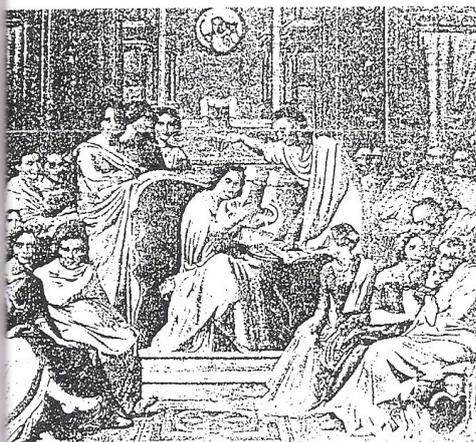
Cessez donc, ô vieillard, de lancer vos foudres impuissantes sur ceux qui professent encore le culte des souvenirs révolutionnaires. L'histoire parle plus haut que toute votre colère. Au lieu de faire le procès à la révolution de 89 dans la personne de M. Arzac, et à celle de juillet dans la personne des démocrates, réjouissez-vous de l'effet produit par les verres de couleur des Champs-Élysées, chantez gaiement la *Parisienne* dans votre fauteuil, et célébrez la magnanimité des puissances qui, en raison de la signature du dernier traité, veulent bien nous permettre d'acheter chez elles des chevaux pour notre cavalerie, à condition que nous ne nous en servions pas.²

ANNEXE IV

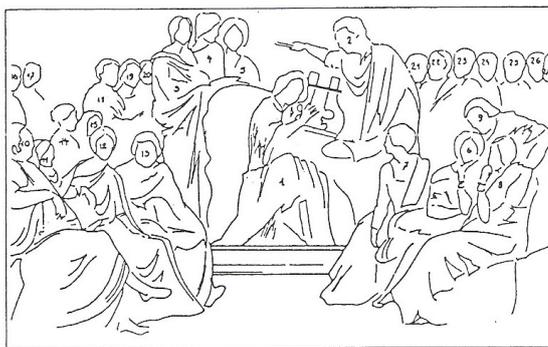
Fresques de Victor Mottez

ANNEXE IV

Fresques de Victor Mottez



Victor Mottez, la Musique. Photo prise en 1854. (Collection particulière).



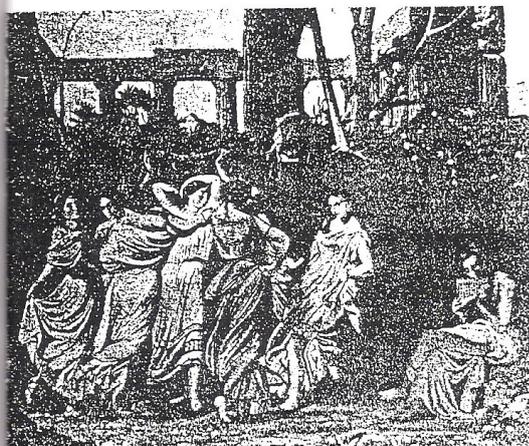
1 - Louise Bertin. 2 - Reber. 3 - ? 4 - Julie Mottez. 5 - Mme Cuvillier-Fleury. 6 - Mme Armand Bertin. 7 - Adèle Hugo. 8 - Mme Jules Janin. 9 - Victor Hugo. 10 - Desaux ? Bertin l'aîné ? Jean-Jacques Dollfus ? 11 - Mme Desaux mère ? Mme Bertin l'aînée ? 12 - Mme Edouard Bertin. 13 - Ingres. 14 - Léopoldine Hugo. 15 - Geneviève Bertin. Marie Bertin ? 16 - Silvestre de Sacy. 17 - Cuvillier-Fleury ? 18 - Bertin de Vaux fils. 19 - Amaury-Duval. 20 - Delécluze ? 21 - Jules Janin ? 22 - Armand Bertin. 23 - Edouard Bertin. 24 - ? 25 - Mottez. 26 - ? 27 - ?.



Victor Mottez, dessin. Etude préparatoire pour "La Musique". Cliché des Musées



Louise Bertin - Dessin - Etude préparatoire pour "La Musique". Cliché des Musées Nationaux.



Victor Mottez, la Danse. Photo prise en 1854. (Collection particulière).



1 - Mme Cuvillier-Fleury. 2 - ? 3 - Julie Mottez. 4 - Mme Jules Janin.

BIBLIOGRAPHIE

Biographies

- CAVALIER Auguste, *Bertin l'Aîné, 1766-1841*, Paris, Les Contemporains n° 466, 1901.
- SIRVEN Alfred, *Journaux et journalistes, T. I Le Journal des Débats*, Paris, F. Cournol, 1865-1866.

Journaux

- *Journal de l'Empire*, Paris, numéros de l'année 1813.
- *Journal des Débats*, Paris, numéros de l'année 1814.
- *Journal des Débats politiques et littéraires*, Paris, numéros de l'année 1822.
- *Journal des Débats politiques et littéraires*, Paris, numéros de l'année 1823.
- *Journal des Débats politiques et littéraires*, Paris, numéros de l'année 1825.
- *Le Charivari*, « *Les foudres de M. Bertin* », Paris, 1841.
- *L'Événement illustré*, « *Mort d'Edouard Bertin* », Paris, 1871.
- *Le Monde* « *La maison de la rue des Prêtres* », (article du 22 décembre 1953 d'Albert MOUSSET.)

Études critiques

- COLLECTIF, *Le Livre du Centenaire du Journal des débats*, Paris, Plon, 1889.
- NETTEMENT Alfred, *Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats*, Paris, Dentu, 1842.
- PEREIRE Alfred, *Le Journal des Débats politiques et littéraires, 1814-1914*, Paris, Librairie ancienne Edouard Champion, 1924.
- HATIN Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, 8 vol., Poulet-Malassis et de Broise, 1859-1861
- VINCENT Monique, *Donneau de Visé et le Mercure de France*. Lille, ANRT, Aux Amateurs de Livres, 1988. 2 vol. 24 (Thèse, Paris IV, 1987.)

Documentation thématique

- BROSSARD Michèle, Introduction à *Bièvres et ses célébrités au XIXe siècle*, Chartres, 1988.
- LEHUGEUR Paul, *Histoire contemporaine de la France*, sl., Lahure Imprimeur-éditeur, sans date (entre 1871 et 1914).
- REMOND René, *La vie politique en France depuis 1789, T. I :1789-1848*, Paris, A. Colin, 1965.
- REMOND René, *Les Droites en France*, Paris, Ed. Aubier Montaigne, 1982.
- ROSSEL A., *Journaux du temps passé, vol. 1*, Paris, Ed. Les yeux ouverts, s.d.
- TULARD Jean, FAYARD Jean-François, FIERRO Alfred, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Éditions Robert Laffont, collection *Bouquins*, 1987.
- WELSCHENGER, *La censure sous le Premier Empire*, Paris, Charavay, 1882.

Divers

- CHATEAUBRIAND François-René de, *Mémoires d'outre tombe*, Paris, J. de Bonnot, 1967.
- BERARD DES GLAJEUX Hippolyte, *Liberté de la presse. Procès de M. Bertin aîné, rédacteur en chef et gérant responsable du Journal des Débats*, Paris, Pihan Delaforest, s.d.,
- *Extraits de lettres de Victor Hugo aux Bertin*, Paris, Plon et Nourrit, 1890.
- VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, Paris, Didier, 1854, p 454.

Œuvres traduites de l'anglais par Bertin

- KENDALL A., *Eliza ou Mémoires de la famille Elderland*, 4 vol., Paris, Maradan, An VII.
- *La Caverne de la mort*, Paris, An VIII.
- *L'Eglise de Saint-Siffrid*, 5 vol., Paris, An VIII.

Archives consultées

- Archives Départementales de l'Essonne, château de Chamarandes.
- Bibliothèque de la Maison Littéraire de Victor Hugo, Bièvres.
- Bibliothèque Nationale de France, Tolbiac.
- Bibliothèque Universitaire d'Angers.

Sites internet visités

- *Sur la Révolution* : <http://home.nordnet.fr/~blatouche/revolution.html>
- *Sur Chateaubriand* : <http://www2.cg92.fr/chateaubriand> (site officiel de La Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry)
- *Sur l'histoire politique française* :
http://fr.wikipedia.org/wiki/Historique_des_gouvernements_de_la_France
- *Sur les salons littéraires français* : <http://www.aei.ca/~anbou/parnom.html>

Ouvrages cités introuvables

- MARIN Scipion, *Histoire édifiante et curieuse du Journal des Débats, avec les biographies des rédacteurs, le chiffre des abonnés à diverses époques, le tarif des subventions, ... par un Employé du Trésor*, Paris, Baudry, 1839.
- TUDESQ André-Jean, *Le journal des Débats au temps de Guizot, politique*, avril-juin 1959.
- BOISSONADE DE FONTARABIE Jean-François, *Œuvres choisies de Bertin*, 1824.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
I. Le journaliste	5
A. Les premiers engagements	
Dans le creuset révolutionnaire (influences personnelles et expériences journalistiques)	
Les débuts de la presse et le <i>Journal des Débats</i>	7
Les innovations (techniques, administratives et éditoriales)	9
B. Le combat pour la liberté de la presse	11
Pendant la période révolutionnaire	
Sous le Consulat	13
Sous l'Empire	15
Sous la Première Restauration et les Cent Jours	18
Sous la Seconde Restauration	21
Sous la Monarchie constitutionnelle	27
Par la suite ...	28
II. L'acteur politique	30
A. Le défenseur des libertés	
Convictions politiques et morales	
De 1800 à 1814	31
B. Le soutien de la monarchie restaurée / L'opposant libéral	35
Proche des ultras sous Louis XVIII	36
Légitimiste et constitutionnel sous Charles X	38
C. Le bourgeois de Juillet	42
L'adhésion au régime	
Du légitimisme à l'orléanisme	44
Un héritage encore vivant	46
III. L'homme de culture	49
A. Une disposition particulière	
B. Rassembler les talents	50
A la rédaction du journal	
Au salon des Roches	52
C. L'influence des <i>Débats</i> sur les lettres	57
A propos du classicisme	
A propos du romantisme	59
La diffusion culturelle	63
Conclusion	65
Annexe I : « Profession de foi » du <i>Journal des Débats</i> (25 octobre 1825)	67
Annexe II : Article de Becquet contre Charles X, <i>Journal des Débats</i> (10 août 1829)	68
Annexe III : Article du <i>Charivari</i> , « <i>Les foudres de M. Bertin</i> » (1 ^{er} août 1841)	69
Annexe IV : Fresques de Victor Mottez	71
Bibliographie	72
Table des matières	75